



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

14^e séance plénière

Jeudi 14 septembre 2000, à 10 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/55/345/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis la publication des documents A/55/345 et additifs 1 à 3, la Grenade et la Guinée ont fait le versement nécessaire pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Cette information sera publiée dans le document A/55/345/Add.4.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Selim El-Hoss, Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République libanaise.

M. El-Hoss (Liban) (*parle en arabe*) : C'est avec grand plaisir que je vous adresse, Monsieur le Président, toutes mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa

cinquante-cinquième session. Je suis sûr que nous pouvons compter sur votre vaste expérience et vos efforts inlassables pour obtenir les meilleurs résultats à la présente session.

J'aimerais également remercier votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, qui a mené à bien avec sagesse et un grand succès les délibérations de la cinquante-quatrième session. Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas au Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'expression de notre gratitude et de notre estime pour les efforts qu'il déploie afin de préserver les principes et les objectifs de la Charte en vue de consolider les perspectives de paix et de stabilité dans le monde.

Une année s'achève et un nouveau siècle commence. Nos peuples et nos pays ont foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa capacité d'adopter des visions et des notions nouvelles. Nous avons grand espoir de voir une Organisation renouvelée dans laquelle s'établira un nouvel ordre mondial qui sera essentiellement fondé sur la coopération et les relations entre les États, un ordre mondial libéré des éléments négatifs du nouveau rapport de forces pour consolider les perspectives de paix et de sécurité internationales dans les différentes parties du monde et faire face aux coûts du développement, lequel est un droit pour tous les individus. Mais cela ne pourra se faire que si nous parvenons à relancer le rôle central de l'ONU, avec ses organes principaux, à savoir le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, pour endiguer les dangers qui menacent l'humanité, sa paix sociale et économique et sa sécurité.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'à la fin de l'année prochaine, le Liban accueillera le sommet de l'Organisation internationale de la francophonie, organisé dans le cadre du Dialogue entre les civilisations, dialogue que le Liban incarne le mieux grâce à sa diversité sociale, à la coexistence qui le caractérise et à son ouverture sur le monde.

Nous convenons tous que l'ONU est une institution internationale indispensable, nonobstant son incapacité à régler de nombreux différends depuis sa création. L'ONU n'a pas toujours fait appliquer ses propres résolutions avec grande fermeté; souvent, elle s'est laissé influencer par les rapports de force internationaux, qui l'ont rendue aveugle aux politiques de deux poids deux mesures. Mais ce qui est indiscutable, c'est que l'ONU, avec ses mandats et ses activités mondiales multiples, représente une réalisation et une tradition très importantes de l'humanité. Nous devons consolider cette réalisation en mobilisant la volonté des États Membres de conduire le monde à la réconciliation tout en maintenant l'équilibre nécessaire entre les intérêts des États, petits et grands.

Nous devons fonder notre action sur les principes de solidarité, d'égalité et de justice consacrés dans la Charte, particulièrement à ce stade déterminant de l'existence humaine, alors que de vastes régions du monde sont en proie à la pauvreté, aux privations et aux maladies, et que d'autres connaissent un essor économique et social rarement égalé dans toute l'histoire de l'humanité. Il importe, par conséquent, de relancer le rôle des programmes et organes et institutions spécialisées de l'ONU, qui ont obtenu et continuent d'obtenir chaque jour des succès considérables, qui reflètent l'esprit de solidarité entre les États. Cette solidarité doit être la pierre angulaire d'un nouvel ordre du jour humanitaire mondial capable de protéger l'individu et de respecter ses droits sous tous leurs aspects.

À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises pour restructurer certains des organes de l'Organisation qui sont chargés de promouvoir le développement. Ces mesures ont en effet permis d'introduire dans leurs programmes de travail le concept de coopération avec les institutions de la so-

ciété civile et les institutions financières internationales, le secteur privé et la communauté des donateurs.

Dans les 10 derniers jours de mai dernier, le Liban et l'ONU ont assisté à un événement historique lorsque mon pays a recouvré la plupart de ses territoires occupés dans le sud et la Bekaa occidentale. Grâce à la résistance et à la détermination du peuple libanais et à l'appui de la communauté internationale, Israël a dû se retirer de ces territoires après une cruelle occupation de plus de 22 ans, qui a laissé sur son sillage un spectacle de dévastation et de destruction, dans ses infrastructures, ses biens privés et son environnement, et a conduit à l'effondrement des centres de production locaux. Le Liban a payé cher le prix de sa libération, avec des milliers de martyrs, de blessés et de mutilés.

Les pertes humaines et matérielles ne se sont pas limitées aux zones immédiatement sous occupation. Pendant 30 ans, en effet, l'agression israélienne s'est étendue à tous les territoires libanais. Des attaques israéliennes répétées ont terrorisé nos populations civiles, détruit des édifices civils essentiels et ravagé nos secteurs économiques et le secteur des services. Le retrait israélien survient après 22 ans de refus continu d'Israël de respecter les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, qui demandaient un retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du sud du Liban et de la Bekaa occidentale jusqu'aux frontières internationalement reconnues, dans le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban.

Pour la première fois depuis 1978, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a pu remplir son mandat au titre de la résolution 425 (1978). Pour ce faire, l'Organisation des Nations Unies a dû identifier une ligne permettant de confirmer le retrait israélien. Malheureusement, cette ligne n'est pas conforme, à trois endroits, à la ligne frontière internationalement reconnue et démarquée en 1923 entre la Palestine et le Liban sous les mandats français et britannique. La frontière définie par l'ONU laisse également les terres agricoles de Shaba en dehors de la zone d'opération de la FINUL, dans le sud du Liban.

Le Liban a coopéré très sérieusement avec l'ONU pour remplir les conditions nécessaires à l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Malgré les violations répétées de la ligne de retrait par Israël, ainsi que ses pratiques d'obstruction, qui ont entravé le déploiement de la force internationale pen-

dant des semaines, celle-ci a enfin pu se déployer, conjointement avec les forces armées libanaises.

À ce stade, il est bon de souligner la position civilisée du Liban, la sagesse et la tolérance dont son vaillant peuple a fait montre après sa victoire et le retrait des forces israéliennes. Contrairement aux prévisions, il n'y a eu aucun acte de vengeance. Nous avons gagné l'appréciation et l'admiration de la communauté internationale.

À cette occasion, permettez-moi de rendre hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à son équipe ainsi qu'aux soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour les efforts inlassables et indéfectibles qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur noble tâche, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

Dans ce contexte, je voudrais souligner les grands points suivants. Premièrement, le Liban insiste pour que ses frontières internationalement reconnues soient respectées. Ces frontières ont été démarquées conformément aux cartes Paulet-Newcomb de 1923 et réaffirmées ultérieurement dans l'Accord d'armistice général israélo-libanais de 1949. Deuxièmement, le Liban confirme ses réserves sur trois points de la ligne bleue adoptée par l'ONU comme ligne de retrait. Cette réserve est mentionnée dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 16 juin 2000 (S/2000/590).

Troisièmement, le Liban insiste sur son droit à la souveraineté sur les terres agricoles de la Chebaa qui font partie intégrante du territoire libanais. Quatrièmement, le Liban insiste pour exercer sa souveraineté et son autorité sur les lieux indiqués par l'Organisation des Nations Unies comme figurant dans la ligne de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, dans la zone du mont Hermon.

Cinquièmement, le Liban demande la libération immédiate de tous les détenus libanais des prisons israéliennes. Ces personnes ont été prises en otage, en violation des termes de la quatrième Convention de Genève de 1949, de ses protocoles pertinents et de la Convention de La Haye de 1907. Le Liban estime que la libération des détenus parachèvera le retrait israélien du Liban, en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Sixièmement, la libération des territoires libanais de l'occupation israélienne sera compromise tant que l'on n'apportera pas une juste solution à la question des réfugiés palestiniens résidant au Liban. Cette solution consisterait à permettre à ces réfugiés de retourner dans leurs foyers, comme les résolutions de légitimité internationale le prévoient.

Israël doit indemniser le Liban des pertes matérielles, économiques et humaines causées par l'occupation et les actes d'agression d'Israël, en accord avec les droits international et coutumier et conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous rappelons la résolution 262 (1968) du Conseil de sécurité qui a reconnu que le Liban avait droit à une indemnisation appropriée pour les destructions considérables subies lors de l'attaque par Israël de l'aéroport international de Beyrouth à la fin de 1968. Au cours de cette attaque, Israël a détruit treize avions civils libanais. Les Libanais sont tout à fait convaincus qu'ils ont droit à des dommages et intérêts adéquats et justes pour les lourdes pertes et la dévastation infligées après les longues années d'occupation et les actes d'agression répétés qu'Israël a perpétrés depuis 1978, au mépris de la volonté de l'Organisation des Nations Unies.

Le Liban recourra donc à la Cour internationale de Justice, organe approprié pour traiter de ces demandes. Nous espérons que la Cour internationale de Justice pourra approuver notre requête de dommages et intérêts adéquats et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie nos justes demandes.

La question de la reconstruction et de la réhabilitation des territoires libanais libérés s'inscrit en toute priorité à l'ordre du jour du Liban. Cette question jouit également d'un appui international tangible. Dans ce contexte, je voudrais rappeler la réunion préparatoire de la communauté des donateurs, tenue à Beyrouth le 27 juillet dernier, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le soutien de la Banque mondiale et de M. Kofi Annan, Secrétaire général. Les représentants de 40 États et institutions financières internationales ont participé à cette réunion. Les participants ont abordé la question de la mise à disposition d'urgence d'une aide financière pour aider à la normalisation de la vie dans les territoires libérés. Les délibérations préliminaires ont été prometteuses et nous espérons qu'elles se concrétiseront lors de la Conférence des donateurs qui aura lieu au niveau ministériel en octobre.

Les Libanais estiment que la communauté internationale n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour obliger Israël à respecter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a, depuis longtemps, demandé à Israël de mettre fin à son occupation. Du fait de ce retard, tout le Liban a souffert des dures conséquences de l'occupation. Nos ressources ont diminué, notre économie s'est effondrée et notre population a subi d'indicibles souffrances. De cette tribune, je lance un appel aux pays donateurs, aux institutions financières internationales et aux organes spécialisés de l'ONU pour qu'ils accordent une aide suffisante pour la reconstruction et la réhabilitation du sud du Liban. Cela serait la preuve de la solidarité de la communauté internationale.

Nous pensons que les perspectives de réalisation d'une paix juste et globale étaient réelles, à l'issue de la dernière série de négociations. Malheureusement, les résultats ont été décevants. Les négociations pour la paix ont vacillé, le processus a complètement déraillé parce que les dirigeants israéliens ont donné à la logique des « non » la priorité sur les principes du droit et de la justice. Cela est particulièrement regrettable à la lumière des progrès accomplis lors des négociations qui étaient si près d'aboutir, notamment sur la voie syrienne.

Les prérogatives de paix ne sont pas à la mesure de la logique des « non » israéliens. Ces « non » vont à l'encontre des résolutions de la légitimité internationale, qui prévoient le retour à la Syrie de tout le Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Ces résolutions ont également reconnu le besoin du peuple palestinien de recouvrer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem comme capitale, ainsi que le droit de retourner dans ses foyers en Palestine.

La libération de la plupart des territoires libanais de l'occupation israélienne n'affectera pas l'engagement du Liban vis-à-vis du processus de règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. Le Liban défend sa position en ce qui concerne le caractère inséparable des voies syrienne et libanaise. Nous pensons qu'une paix juste et globale demeure possible à condition qu'Israël s'engage à respecter les résolutions du droit international et le canevas de Madrid.

Le Liban croit qu'Israël a compromis les progrès accomplis lors des négociations avec la partie arabe, à

cause du calendrier contradictoire de politique intérieure des divers groupes politiques israéliens. Cela entrave le processus de paix dans la région et compromet un peu plus notre poursuite de la paix. Le Liban demande aux coparrains du processus de paix – les États-Unis et la Fédération de Russie – ainsi qu'à l'Union européenne de redoubler leurs efforts pour reprendre le processus de paix là où il en était resté en 1996.

Le Liban ne peut manquer de souligner une nouvelle fois que, pour parvenir à un règlement pacifique, les réfugiés palestiniens, notamment ceux qui se trouvent au Liban, doivent être autorisés à retourner dans leur foyer. Si l'on fait semblant d'ignorer ce problème ou si on réinstalle ces réfugiés au Liban, cela ne fera qu'exacerber les tensions et la nature explosive de la situation dans la région et cela compromettra les chances d'une paix juste et globale.

Plus de 10 années se sont écoulées depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq. La question de la libération des détenus et des prisonniers de guerre du Koweït n'a toujours pas trouvé de solution. Nous, au Liban, avons condamné cette invasion. Nous pensons que, en plus des autres mesures exigées de l'Iraq, la libération des prisonniers constituera une mesure importante vers l'amélioration des relations avec ce pays. Le Liban demande que les sanctions imposées à l'Iraq soient levées afin d'alléger les souffrances du peuple frère iraquien et de lui permettre de retrouver la sécurité, la stabilité et la prospérité.

La tendance favorable qui existe dans les relations entre l'Iran et les États du Golfe doit nous inciter à régler le différend au sujet des trois îles qui dure depuis trois décennies entre la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis, dans le contexte de relations de bon voisinage et des intérêts communs conformément à ce qui a été convenu par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique.

Le Sommet du millénaire a été organisé dans le cadre d'un effort mondial pour renforcer la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité de trouver des solutions aux problèmes des pays et des peuples dans le cadre d'un système international adapté, en tout moment et en tout lieu, aux exigences et aux défis du nouveau millénaire. Les débats du Sommet du millénaire ont montré très clairement que c'était l'être humain qui était en jeu dans les tentatives de parvenir à

une vision mondiale qui peuvent différer pour ce qui est des détails, mais qui sont, en substance, les mêmes. À notre avis, la Déclaration du millénaire intègre et des principes novateurs et des idées, qui doivent être réalisés dans le cadre d'un projet global visant à créer de nouvelles démarches quant aux buts et aux méthodes de travail de l'ONU.

Le Liban souscrit aux conclusions du Sommet selon lesquelles le principal défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui consiste à faire en sorte que les bienfaits de la mondialisation soient partagés par tous les peuples du monde. Nous devons être unis afin que la mondialisation, de même que ses manifestations et résultats, ait un visage humain. Des mesures adéquates de contrôle doivent être élaborées, et ces mesures doivent tenir compte des différentes cultures, des diverses traditions et des besoins réels des peuples du monde. De plus, les coûts et les bénéfices de la mondialisation doivent être répartis de façon juste et égale.

Le Liban estime également que la protection de notre environnement commun requiert l'élaboration de stratégies minutieuses régies par une nouvelle éthique pour gérer les ressources en eau, combattre la désertification, respecter et préserver les écosystèmes et lutter contre la pollution environnementale. Le Liban, que Dieu a favorisé en lui donnant un paysage pittoresque et une position géographique optimale mais qui malheureusement a aussi connu des problèmes liés à la détérioration de l'environnement, attache une importance de plus en plus grande aux questions environnementales. C'est pourquoi nous promulguons actuellement des lois pour la préservation de l'environnement, conformément aux décisions prises lors des conférences internationales pertinentes et nous demandons à la communauté internationale de nous appuyer dans nos efforts.

Le développement est devenu la principale préoccupation des pays en développement et des pays les moins avancés. Le développement doit être lié à un système commercial ouvert et juste au sein d'un cadre institutionnel garantissant que les investissements et les capitaux circulent sans obstruction, ainsi que les transferts de technologie.

Nous devons élaborer un mécanisme international au sein de l'ONU pour traiter de l'endettement des pays en développement.

À notre avis, il y a un lien inhérent entre le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internatio-

nales et le processus de développement et de consolidation de la paix. Des foyers de tensions et des conflits armés qui perdurent dans certaines régions de l'Afrique, des Balkans et du Moyen-Orient empêchent la réalisation d'un développement intégré. Notre Organisation internationale doit donc déployer davantage d'efforts pour atténuer les tensions et régler les crises en réformant et en revigorant le rôle de ses deux organes principaux, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Pour terminer, permettez-moi de vous rappeler que le Liban est un Membre fondateur de l'ONU et qu'il a contribué à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Aujourd'hui, le Liban souhaite jouer un rôle de premier plan au sein des instances régionales et internationales. Nous sommes impatients de reconstruire et de réhabiliter nos institutions vitales et civiles, ainsi que les secteurs productifs, après la libération de notre terre de l'occupation israélienne. Au Liban, nous oeuvrons pour obtenir une paix juste et globale au Moyen-Orient, qui ramènera la stabilité dans notre région et nous permettra de jouer un rôle positif dans l'édification du monde nouveau dans lequel nous aspirons à vivre.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Thorbjørn Jagland.

M. Jagland (Norvège) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste important. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'ONU.

La Norvège est foncièrement attachée à une Organisation des Nations Unies forte et efficace. Pendant des décennies, nous avons eu pour politique de traduire notre engagement à l'égard de l'ONU en des contributions importantes aux diverses activités du système des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle quelque 60 000 Norvégiens ont participé à des opérations de maintien de paix des Nations Unies; la Norvège fournit 1 500 militaires et civils à l'ONU et aux opérations de maintien de la paix de l'ONU partout dans le monde; et nous soutenons les efforts de paix et de réconciliation de l'ONU au Moyen-Orient, en Colombie, à Chypre et au Soudan. C'est également la raison pour laquelle ce pays relativement petit, de 4,5 millions d'habitants, est l'un des plus importants donateurs en termes de contributions volontaires aux programmes économiques, so-

ciaux et humanitaires de l'ONU. Cette année, la Norvège verse 1,3 milliard de dollars à la coopération pour le développement. Mon gouvernement a l'intention d'augmenter considérablement cette somme au cours des quelques prochaines années. Une grande partie de ce montant sera acheminé par le système des Nations Unies.

Lors de cette première session de l'Assemblée générale au XXI^e siècle, et après le succès qu'a connu le Sommet du millénaire la semaine dernière, il est temps de faire le bilan et d'agir pour donner suite aux décisions que nous avons prises. Voici quelles seront les priorités de la Norvège pour l'avenir.

Nous allons nous concentrer sur les causes profondes des conflits et placer la lutte contre la pauvreté, le sous-développement et la détérioration de l'environnement en tête de notre ordre du jour.

Le financement du développement est essentiel. La Norvège a atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut il y a plus de 20 ans. Nous consacrons actuellement 0,9 % de notre PNB à l'aide publique au développement, et mon gouvernement s'est engagé à atteindre le seuil de 1 %.

Nous allons accroître notre appui par l'entremise des organismes de développement multilatéraux, y compris notre soutien au Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous continuerons de préconiser une approche plus globale de la consolidation de la paix. La prévention des conflits, les secours humanitaires et le développement à long terme ne sauraient être considérés comme des tâches distinctes. Ils doivent faire partie d'une stratégie intégrée et cohérente en matière de sécurité humaine.

Nous continuerons de lutter contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies. Le paludisme fauche à lui seul deux vies humaines chaque minute, cela chaque jour de chaque année, surtout des enfants et des femmes enceintes. Nous allons accroître considérablement notre contribution à la vaccination des enfants, afin qu'ils ne meurent pas de maladies faciles à soigner.

Nous entendons redoubler d'efforts pour aider à endiguer la propagation du VIH/sida qui, dans de nombreux pays, est devenu la plus grave menace pour le développement. Nous allons nous concentrer encore davantage sur l'Afrique qui a besoin d'une nouvelle

donne plus favorable. Nous en appelons à un engagement renouvelé en faveur de l'Afrique et nous sommes prêts à contribuer activement à cet effort.

L'ONU a organisé davantage d'opérations de paix ces 10 dernières années qu'au cours des quatre décennies précédentes. Nous avons connu des succès importants mais nous avons également mis à jour des insuffisances tragiques et alarmantes. Trop souvent, et à un coût très élevé pour les personnes que nous étions censés protéger, l'ONU s'est appuyée sur des actions de dernière minute et des arrangements au coup par coup. Les États Membres qui sont riches et puissants doivent honorer les promesses qu'ils ont prises à l'égard de ceux qui sont faibles et sans défense.

La Norvège appuie les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, dirigé par l'Ambassadeur Brahimi et elle est prête à engager un large dialogue sur les moyens d'assurer leur mise en oeuvre rapide et efficace.

De concert avec nos partenaires, nous entendons avancer sur la voie de la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous nous efforcerons d'obtenir de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires en vue de leur élimination, en nous fondant sur les conclusions importantes de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, qui doit avoir lieu ici même, à New York.

Nous entendons lutter contre la propagation et le trafic illicite des armes légères et tirer pleinement parti de l'occasion qui nous sera offerte par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects pour prendre des mesures fermes en vue d'endiguer ce trafic meurtrier.

Cependant, rien de tout cela ne sera possible si nous ne garantissons pas une base financière saine à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Les finances de l'Organisation doivent être établies sur une base plus sûre et plus prévisible. Il faut combler l'écart entre les tâches que nous demandons à l'ONU de réaliser et les ressources que nous mettons à sa disposition. Il est clair que la croissance zéro ne suffit pas. Nous ne pouvons pas attendre de l'Organisation qu'elle réalise de nouvelles tâches sans recevoir de ressources supplémentaires.

Qu'il ne soit permis à personne de commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité en toute impunité. Aussi la Norvège souscrit-elle sans réserve au Statut portant création de la Cour pénale internationale. Nous devons à présent nous employer à encourager sa mise en oeuvre rapide.

Pour relever de manière efficace nos défis communs, nous devons forger de nouveaux partenariats entre l'ONU, la société civile et le secteur privé. Le « Pacte mondial » est l'une de ces initiatives et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation en est une autre. Au début de l'année prochaine, la Norvège accueillera à Oslo une conférence internationale sur le rôle du secteur privé pour promouvoir les investissements et le développement économique des pays les moins avancés.

Nous continuerons à appuyer les efforts visant à aider les pays en développement à tirer pleinement profit des bienfaits de la coopération multilatérale. En particulier, nous voudrions aider les pays les moins avancés, notamment les petits États insulaires en développement, à profiter davantage des efforts internationaux conjoints, y compris du régime juridique pour les mers et les océans qui a été établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La mondialisation offre des possibilités de croissance sans précédent mais elle peut également conduire à la marginalisation et à l'isolement. À l'heure de la mondialisation, les marchés se mondialisent plus vite que la politique. Il est impératif d'adapter les systèmes commerciaux et financiers internationaux pour faire en sorte que chaque pays puisse recueillir une part égale des fruits de la mondialisation.

Dans un monde qui se rétrécit, la fourniture d'une aide humanitaire et de secours d'urgence à tous ceux qui en ont besoin constitue une responsabilité pour chaque gouvernement. La Norvège entend intensifier son action humanitaire, qui est déjà une des plus importantes dans le monde, tant au plan bilatéral que par le biais des institutions de l'ONU et des organisations non gouvernementales.

Nous mettrons tout en oeuvre dans la mesure de nos possibilités pour faciliter les efforts de paix dans les pays où les parties à un conflit font appel à nous. Néanmoins, c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe en dernier ressort d'assurer une paix durable.

Enfin, nous réitérons notre appel en faveur d'une réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories des membres permanents et non permanents. Un plus grand nombre de membres et une transparence accrue sont essentiels pour conférer une légitimité et une efficacité au Conseil.

Pour la première fois depuis 1979, la Norvège brigue un siège au Conseil de sécurité. Nous espérons être élus, après 22 ans, compte tenu de la contribution que nous apportons à l'ONU et conformément aux principes d'une juste rotation. Aussi, demandons-nous l'appui de l'Assemblée à cet égard. La Norvège respectera profondément tout mandat qui lui sera confié par l'Assemblée et sera attentive aux voix et aux préoccupations de ses membres. Nous resterons déterminés à aider ceux qui souffrent de la pauvreté, des guerres, des catastrophes et de la famine et à faire en sorte qu'une Organisation des Nations Unies forte soit placée au centre des affaires mondiales pour assurer que ceux qui sont les plus forts assument le fardeau le plus lourd. Nous demandons à l'Assemblée de nous permettre de servir tous les Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Robin Cook.

M. Cook (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je sais que le problème principal qui se pose à chacun d'entre nous lorsque nous prenons la parole à l'Assemblée générale est qu'il y a beaucoup trop de sujets de préoccupation pour que nous puissions espérer les aborder tous dans un seul discours. Alors que nous nous rencontrons pour la première fois en ce nouveau siècle pour discuter des questions qui se posent dans notre monde moderne, l'ONU ne manque pas de défis à relever.

Dans un monde uni par les nouvelles techniques de la communication, nous n'avons jamais eu autant de possibilités de partager nos connaissances au bénéfice de la croissance économique. Pourtant, notre monde n'a jamais été aussi divisé entre riches et pauvres. Au cours de l'année à venir, nous devons nous assurer que toutes les institutions de l'ONU et ses institutions financières internationales coordonnent leurs efforts conjoints pour promouvoir le développement et pour réduire la dette.

Notre monde est également lié par la croissance des échanges commerciaux entre nos pays. Mais à

Seattle, nous ne sommes pas parvenus à réaliser de nouveaux progrès pour éliminer les obstacles au commerce. Au cours de l'année à venir, nous devons lancer une série de négociations sur le développement du commerce mondial, qui soit équitable pour les pays dont les principales exportations sont des produits agricoles plutôt qu'industriels.

Notre monde est confronté à un danger commun, à savoir, les changements climatiques. Nous savons tous que le climat se modifie à un rythme inquiétant par suite de nos propres actions. Avant la fin de cette année, nous devons tenter de parvenir à un accord lors de la sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour donner effet aux mesures adoptées à Kyoto en vue de stabiliser les changements climatiques.

Chacune de ces questions représente un défi important. Chacune d'entre elles constitue une priorité stratégique pour notre programme de travail au cours de l'année à venir. Ce matin, toutefois, je voudrais concentrer mes observations sur le thème central du Sommet du millénaire et de cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Comment allons-nous doter l'ONU des capacités de maintien de la paix à même de répondre aux réelles demandes qui sont adressées à l'Organisation du monde entier?

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général nous a invités à réagir rapidement au rapport Brahimi sur le maintien de la paix (A/55/305). Le Royaume-Uni est heureux de répondre à cette invitation en adhérant aux conclusions du rapport et en s'engageant à les mettre en oeuvre. Pour commencer, le rapport nous rappelle que les Nations Unies ont été fondées, comme le dit la Charte «pour préserver les générations futures du fléau de la guerre». Toutefois, trop souvent, nous n'avons pas réussi à préserver ceux qui avaient besoin de nous pour les protéger des souffrances, des douleurs et de la terreur qu'engendrent les conflits brutaux. Nous devons affronter franchement ces échecs si nous voulons en tirer des enseignements. Et nous devons être décidés à améliorer la capacité de l'Organisation à préserver la paix si nous voulons réussir à l'avenir.

Il y a six tâches auxquelles nous devons nous atteler si nous ne voulons pas répéter les échecs du passé. Premièrement, nous devons donner aux Nations Unies une capacité plus efficace et plus rapide de maintien de

la paix. En l'espace d'un an environ, le nombre de troupes engagées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies de par le monde a triplé. Le Royaume-Uni a des forces dans huit différents théâtres d'opérations où le maintien de la paix a été autorisé par les Nations Unies.

Mais ce n'est pas la nouvelle dimension de nos efforts en matière de maintien de la paix qui exige des changements. C'est la nature différente du défi en matière de maintien de la paix. Dans le passé, les forces des Nations Unies étaient déployées en règle générale pour observer un cessez-le-feu entre deux États qui voulaient tous deux mettre fin aux combats. Aujourd'hui, nos soldats de la paix sont déployés en règle générale à l'intérieur des États et non pas entre les États, et souvent, lorsqu'une partie au moins au conflit n'est pas sérieusement attachée à la paix. Dans ces conditions, les soldats de la paix de l'ONU ont besoin d'un mandat robuste. Comme le rapport Brahimi l'indique, lorsqu'une partie viole un accord de paix, accorder le même traitement aux deux parties risque de rendre l'Organisation complice du crime. Les soldats de la paix de l'ONU qui sont témoins de violences à l'égard de civils devraient jouir d'un mandat implicite de mettre fin à ces violences.

Mais pour que ces soldats de la paix agissent avec détermination, nous devons leur en fournir les moyens. Les Nations Unies ont besoin d'un quartier général capable de déploiement rapide quelques semaines au plus et non pas quelques mois après l'adoption d'une résolution au Conseil de sécurité. Chacun d'entre nous doit accroître le nombre de soldats qui sont formés dans les principes et la pratique du maintien de la paix et que nous pouvons affecter aux Nations Unies. C'est pourquoi le Royaume-Uni a proposé une école permanente de cadres pour le maintien de la paix des Nations Unies. Le Royaume-Uni a offert d'accueillir cette école si les autres membres de l'Assemblée générale acceptent cette suggestion.

En deuxième lieu, il faut être plus rapide et plus imaginatif lorsque l'on cherche à venir à bout de tensions avant qu'elles ne dégèrent en conflit. Par définition, toute mission de rétablissement de la paix équivaut à admettre que l'on n'a pas réussi à prévenir le conflit. Il faut assumer les conséquences du conflit mais il faut également se pencher sur leurs causes profondes : la pauvreté, une mauvaise gouvernance et le refus de la liberté ou des droits des minorités. Je me félicite de l'intention du Secrétaire général de présenter

un rapport sur la prévention des conflits au début de l'année prochaine. Ce rapport ira tout naturellement de pair avec le rapport Brahimi. J'espère qu'il pourra nous permettre de mettre au point un système d'alerte rapide qui nous sensibilisera face aux conflits potentiels et qui donnera à nos institutions la possibilité d'apporter une aide avant que le conflit ne devienne réel.

Trop souvent, les conflits internes sont attisés par la demande externe d'un commerce illicite de diamants ou par le trafic néfaste de drogues. Toute stratégie globale de prévention des conflits doit nécessairement comporter des mesures visant à interdire la vente internationale de diamants qui financent des conflits et à faire échec aux barons de la drogue.

En troisième lieu, il faut resserrer le contrôle des mouvements d'armes qui alimentent les conflits. En tant que communauté internationale, nous avons fait de grands efforts pour contrôler les armes de destruction massive. Les progrès importants que nous avons faits à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soulignent l'importance que chacun d'entre nous attache à cette question stratégique. Le Royaume-Uni a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a réduit de moitié les ogives nucléaires stratégiques prévues et a fait preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne son arsenal nucléaire.

Toutefois, au cours des 10 dernières années, les véritables armes de destruction massive ont été les armes légères qui ont tué 5 millions de personnes dans des conflits dans le monde entier. Les personnes qui ont été tuées étaient en très grande majorité des civils plutôt que des soldats et elles ont été tuées en très grande majorité dans des pays qui ne fabriquent pas d'armes à feu. Nous devons faire en sorte que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères réussisse. Nous devons nous mettre d'accord pour le marquage des armes à feu au moment de leur production, afin qu'il soit possible d'en suivre la trace. À cette conférence, le Royaume-Uni appuiera l'idée selon laquelle on ne devrait permettre la vente d'armes à feu à des fins militaires qu'aux organes d'administration légitimes. Par ailleurs, nous devons rechercher l'aide des organismes économiques internationaux, y compris de la Banque mondiale, pour qu'ils financent et récompensent la remise d'armes à feu en offrant une aide au développement.

En quatrième lieu, il faut fournir à l'Organisation des Nations Unies les ressources civiles permettant d'encourager la réconciliation et la reconstruction. Au Kosovo, puis au Timor oriental, nous avons appris que lorsque les conflits prennent fin, ce n'est que le début. Une fois que les troupes ont rétabli la paix, nous avons besoin de juges et d'administrateurs pour rétablir la justice et le développement. La consolidation de la paix doit faire suite au maintien de la paix. Il nous faut en particulier mettre en place une police civile à même d'instaurer l'ordre public pour remplacer la violence et les conflits. C'est avec étonnement que j'ai lu dans le rapport Brahimi que cette puissante organisation internationale ne dispose que de neuf membres de la police civile parmi le personnel du siège qui dirigent 8 600 membres de la police civile sur le terrain dans le monde entier. Je suis persuadé que chacun d'entre eux est excellent, comme c'est traditionnellement le cas du personnel des Nations Unies. Mais si nous voulons sérieusement réussir sur le terrain, il nous faut davantage d'appui au centre. Quatre fois au cours de la dernière décennie, on a demandé aux Nations Unies de mettre sur pied une administration civile transitoire. Il nous faut une meilleure capacité permanente ici au centre pour appuyer nos opérations sur le terrain.

En cinquième lieu, nous devons faire appliquer le droit international concernant les crimes contre l'humanité. Si nous voulons avoir une justice internationale, il nous faut une cour internationale. Le Royaume-Uni a apporté un appui résolu à la Cour pénale internationale et vient de publier un projet de loi pour ratifier le traité de mise en place de la Cour. La Cour pénale internationale constituera une mise en garde pour les futurs tyrans qu'ils devront répondre de leurs crimes devant la justice internationale. Ce sera là l'un des progrès les plus importants réalisés pour les droits de l'homme depuis que nous avons adopté, il y a 50 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Enfin, nous devons renforcer l'autorité des Nations Unies. En 50 ans, il n'y a eu aucun nouveau membre permanent du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit représenter le monde tel qu'il est en ce siècle et non pas tel qu'il était au milieu du siècle dernier. Il doit représenter les 100 pays ou plus qui sont devenus membres depuis la création du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni est en faveur d'un doublement du nombre de membres permanents afin d'inclure l'Allemagne, le Japon et trois pays aussi bien d'Asie

que d'Afrique et d'Amérique latine. Nous voulons également plus de membres parmi ceux qui sont élus pour que le Conseil de sécurité soit plus représentatif de l'Assemblée générale.

Depuis sept ans nous discutons de ce sujet et c'est maintenant devenu une question de crédibilité pour les Nations Unies. Comment pouvons-nous prétendre mettre fin aux conflits si nous ne pouvons pas mettre fin à ce désaccord qui existe entre nous? Un Conseil de sécurité plus représentatif et plus moderne parlerait avec plus d'autorité lorsqu'il s'en prend à ceux qui se rendent coupables d'une rupture de la paix.

J'ai parlé avec franchise des domaines dans lesquels nous devons améliorer notre capacité de maintien de la paix et renforcer notre volonté de faire cesser les conflits. Mais il ne faut pas sous-estimer les grandes réalisations des Nations Unies. Notre Charte commence en rappelant les souffrances indicibles infligées à l'humanité par deux guerres mondiales. La Charte a été écrite par des ministres et des fonctionnaires résolus à mettre fin à la guerre entre des États. Ils ont remarquablement bien réussi sur ce point puisque les agressions externes entre États sont maintenant peu fréquentes.

Mais les bénéfices ont été partagés de façon inégale. Les nations industrialisées ont connu un demi-siècle de paix. Cela a permis d'instaurer la sécurité et le bon ordre dans lesquels leur prospérité a progressé à un rythme sans précédent dans l'histoire. Pourtant, au cours du même demi-siècle, partout ailleurs dans le monde, les populations ont vécu dans la violence et les conflits qui ont anéanti la jouissance de leurs droits fondamentaux et fait baisser leurs niveaux de vie. Ce sont essentiellement les pays pauvres qui connaissent maintenant le fléau de la guerre que notre Charte a essayé de bannir.

Le défi pour les Nations Unies est de veiller à ce que la paix et la sécurité qu'ont connues de nombreux États Membres soient l'apanage de tous. Aucun d'entre nous ne peut prévenir la catastrophe humanitaire en agissant seul. Mais l'ONU le peut, si nous agissons ensemble.

Le rapport Brahimi nous indique ce que nous devons faire. En tant qu'organisation, nous publions de nombreux rapports. Personne ne peut critiquer la capacité des Nations Unies de produire des rapports. Mais nous ne sommes pas toujours aussi habiles à les mettre en oeuvre. Veillons à ce que le rapport Brahimi ne soit

pas couvert de poussière sur les rayons de bibliothèque, mais soit suivi d'effets avant de nous retrouver l'année prochaine. Montrons que nous avons la conviction de la détermination de faire en sorte que le droit, énoncé dans la Charte, d'être à l'abri de la guerre est un droit égal pour les peuples de toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Shalghem, Secrétaire du Comité populaire général pour la liaison étrangère et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalghem (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir, au nom de ma délégation, de vous présenter nos félicitations à l'occasion de votre élection comme Président de l'Assemblée générale à la présente session, et de vous souhaiter tout le succès dans la gestion de ses affaires. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires de la Namibie, qui a dirigé les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale de la façon la plus compétente. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général M. Kofi Annan pour ses initiatives, qui ont permis de mettre un terme aux tensions dans de nombreuses régions du monde ainsi que pour les efforts qu'il a déployés pour réformer l'ONU et renforcer son rôle, afin qu'elle puisse mieux s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de la Charte. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à la République de Tuvalu, qui s'est jointe à nous il y a quelques jours en tant que nouveau Membre de l'ONU.

La présente session se tient à la suite de plusieurs faits nouveaux. Ces derniers jours, le Secrétaire général a soumis un rapport complet sur les opérations de maintien de la paix, qui renferme un certain nombre de recommandations susceptibles d'aider l'ONU à assumer ses responsabilités en la matière. En outre, l'Assemblée générale, au cours des derniers mois, a tenu deux sessions extraordinaires, la première a procédé à un examen des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence mondiale sur les femmes, et la seconde a passé en revue les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement social. La semaine dernière, dans cette salle s'est tenu le Sommet du millénaire, à la fin duquel les dirigeants du monde

ont exprimé leur adhésion à l'Organisation des Nations Unies et renouvelé leur attachement aux buts et principes de sa Charte, ainsi que leur intention de fournir leur appui à l'Organisation et de renforcer son rôle pour qu'elle puisse être à la hauteur des changements et des défis du siècle nouveau. À notre avis, cette évolution contribuera indubitablement aux efforts visant à réaliser les objectifs de l'Organisation. Mais, il faut également noter que nous sommes encore loin d'avoir réalisé le but ultime que nous recherchons, à savoir un monde où règnent la paix, la sécurité, la liberté et la justice, un monde sans oppression, sans actes d'agression et sans tentatives d'imposer l'hégémonie et la domination.

Il y a de nombreuses régions aujourd'hui dans le monde qui souffrent de guerres et de conflits. La famine et les maladies telles que le cancer, la malaria, et le syndrome de l'immunodéficience acquise (sida) continuent de menacer la vie de millions de personnes. Les ressources fournies par la nature pour soutenir la vie sont sérieusement en danger. Les pays en développement n'ont pas bénéficié des avantages de la mondialisation d'une façon proportionnelle aux souffrances que leur imposent ses effets négatifs. En fait, les institutions financières internationales ont commencé à imposer à ces pays des conditions sévères de sorte qu'ils se trouvent à la merci d'une nouvelle forme de colonialisme. Les tentatives d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États ont menacé d'éliminer la souveraineté des États et pas seulement de la violer.

Il y a également des politiques unilatérales de boycottage et l'imposition de sanctions injustes, voire l'agression, sous prétexte d'une prétendue légitimité internationale. Les vieilles barrières idéologiques ont été remplacées par de nouvelles barrières qui empêchent les États du Sud d'accéder aux technologies dont ils ont désespérément besoin pour le développement, et imposent des mesures commerciales protectionnistes à leurs produits rendant ainsi impossible leur accès à d'autres marchés. Nous voyons également de la sélectivité dans le domaine du désarmement et l'application de deux poids et deux mesures dans le traitement des questions internationales. En outre, les activités criminelles ont augmenté, ainsi que le trafic illicite de drogues, le financement du crime organisé et toutes sortes de crimes transnationaux.

Tel est l'état actuel du monde, avec ses variables et ses défis, après la rupture de l'équilibre international. Cet état de choses exige l'adoption de certaines

mesures pour combattre et corriger les conditions existantes. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instrument de référence pour tous, doit jouer un rôle central pour s'occuper de ces variables. Cependant, nous pensons que l'Organisation ne sera pas capable d'apporter une contribution efficace à cet égard à moins que des réformes radicales ne soient introduites dans la composition de ses organes et dans les mécanismes de travail de ses entités. Pour garantir le succès de ce processus, il faudrait qu'il soit complet et qu'il tienne compte des aspirations, des idées et des propositions de tous les États Membres, grands et petits, forts et faibles. La responsabilité du succès ou de l'échec de ce processus doit en fin de compte être une responsabilité commune.

Mon pays, qui souhaite contribuer aux efforts en cours pour réformer l'Organisation des Nations Unies, pense que la réforme requise devrait atteindre les objectifs suivants : tout d'abord, renforcer le rôle de l'Assemblée générale afin qu'elle devienne l'autorité responsable de déterminer et de décider les conditions qui doivent être considérées comme étant véritablement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Un mécanisme responsable devant l'Assemblée générale devrait être établi pour garantir la mise en oeuvre de ses résolutions et permettre son contrôle et pour tenir responsables d'autres organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, qui doit lui-même être une entité exécutive chargée de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, restructurer le Conseil de sécurité pour assurer une représentation géographique juste de ses membres, et l'équité pour les États de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique qui ne sont pas représentés équitablement parmi les membres du Conseil.

Troisièmement, améliorer les moyens et les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour que ses activités deviennent plus transparentes. Ses règles de procédure devraient aussi être revues. En fait, c'est l'Assemblée générale, qui représente tous les États Membres de l'Organisation, qui devrait établir ces règles, sinon cela n'aurait aucun sens de dire que le Conseil agit au nom de la communauté internationale.

Quatrièmement, nous demandons l'abolition des privilèges que se sont octroyés les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, en particulier le droit de veto qui devrait être abrogé car il est non démocratique

et va à l'encontre du principe qui est consacré dans la Charte de la pleine égalité entre les États Membres.

Cinquièmement, pour permettre à l'Organisation de continuer de mener à bien ses plans et programmes, nous proposons la création d'un comité international, comptable devant l'ONU, qui comprendrait des sous-comités couvrant la plupart des régions du monde. Ce comité disposerait des ressources et mandats nécessaires pour assurer la surveillance, l'application et le suivi des programmes de l'ONU.

Malgré les problèmes dont souffrent beaucoup de pays africains, nous avons pu observer cette année quelques événements encourageants. En Somalie, le Parlement a été en mesure d'élire un nouveau Président pour le pays. Au Burundi, les parties en conflit ont signé un accord de réconciliation nationale. Les combats qui avaient éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée ont été contenus et les deux camps ont signé un accord de cessez-le-feu. Ces solutions sont le résultat des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de nombreux dirigeants africains véritablement soucieux de la sécurité, la stabilité et le développement sur le continent. Mon pays, pour sa part, a contribué à tous ces efforts et, en collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU et l'OUA, nous poursuivons ces initiatives visant à permettre un règlement juste et acceptable pour tous, du conflit en Sierra Leone. Notre mission de bons offices se poursuivra également dans la région des Grands Lacs et dans la République démocratique du Congo avec pour objectif de trouver une solution de paix régionale basée sur l'application de l'accord de Syrte qui a été parachevé à Lusaka.

Dès le début, nous savions, en Libye, que les problèmes de l'Afrique provenaient en partie de sa désunion et la dissémination des efforts de ses peuples. C'est pourquoi le colonel Muammar Kadhafi, leader de la Révolution, poursuit ses efforts en vue d'unifier le continent de façon à ce que l'Afrique puisse entrer dans le nouveau siècle plus forte, plus unie et qu'elle soit vraiment capable de faire face aux défis posés par les guerres, la maladie et le retard en développement. C'est dans cet esprit que s'est tenue une réunion des ministres africains des affaires étrangères, en avril, à Tripoli. Cette réunion a été l'occasion d'élaborer la loi fondamentale de l'Union africaine qui a été ensuite approuvée en juin, à la réunion des chefs d'État et de gouvernement à Lomé (Togo). À l'invitation du leader de la Révolution, les présidents africains se rencontreront à Tripoli l'année prochaine pour déclarer officiel-

lement la création de l'Union africaine. Cela témoigne du fait que l'Afrique est venue à bout des éléments négatifs de son passé et concrétise l'unité dont les peuples africains rêvent depuis des décennies.

Toutes ces initiatives et ces efforts montrent à nouveau que l'Afrique est pleinement consciente que, fondamentalement, ce sont les efforts de ses propres enfants qui permettront de résoudre les problèmes et améliorer les capacités du continent. Néanmoins, il faut souligner que la paix internationale est indivisible. On ne peut pas parvenir à la stabilité internationale si elle n'est que partielle. Ce qui signifie que la communauté internationale a l'obligation d'aider l'Afrique dans ses efforts pour parvenir à la paix et la stabilité sur le continent. Nous réitérons aujourd'hui notre invitation à tous les pays pour qu'ils aident l'Afrique à développer un programme en vue d'éradiquer les épidémies et les maladies, trouver une solution au problème de la dette extérieure et faire en sorte que ce continent soit traité d'une façon juste, équitable, et non pas seulement comme un marché de consommation pour les produits des pays industrialisés. À cette occasion, nous souhaitons rappeler, comme nous l'avons toujours fait, que les problèmes de l'Afrique proviennent de l'abus de ses ressources, du pillage de ses richesses, de l'ingérence dans ses affaires intérieures et de l'imposition de concepts étrangers à ses traditions et sa culture. Nous exigeons l'arrêt de telles pratiques qui sont l'une des principales raisons de l'instabilité politique dans bien des endroits de l'Afrique et du retard économique dans la plupart des régions de ce continent. Nous demandons aussi aux anciens colonisateurs qui ont dessiné les frontières, éparpillé la population et introduit l'esclavage, de faire des excuses au continent et de l'indemniser complètement des dommages infligés par le colonialisme.

Aucune solution n'a encore été trouvée à la question de Palestine car on en a ignoré l'essence. Mon pays souligne à nouveau le fait qu'il n'y a aucune autre solution que le retour des Palestiniens dans leur pays et la création de leur État en Palestine, avec Jérusalem pour capitale. À cette occasion, nous saluons le peuple libanais qui, grâce à son obstination, a réussi à vaincre l'ennemi et libérer la terre occupée. Nous soulignons à nouveau la nécessité d'en finir avec l'occupation du Golan syrien. Nous demandons aussi la levée immédiate des sanctions imposées à l'Iraq et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette un terme à la tragédie humaine que connaît son

peuple, préserve son unité et son intégrité territoriale, respecte sa souveraineté, cesse les interventions dans ses affaires intérieures, et arrête l'agression militaire subie quotidiennement par l'Iraq.

La communauté internationale a fait des efforts constants dans le domaine du désarmement. La Libye, qui a signé la plupart des conventions internationales dans ce domaine, reste néanmoins convaincue que certaines conventions touchant certains aspects du désarmement doivent être révisées. Je citerai par exemple la Convention (d'Ottawa) sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction, qui ne concerne que des armes simples aux effets limités. La Libye, comme la plupart des peuples du tiers monde, est incapable de défendre ses frontières et son territoire contre les puissants qui possèdent des porte-avions et des avions ravitaillables en vol. Il nous semble que l'humanité devrait davantage se préoccuper des armes biologiques, chimiques et balistiques plutôt que de s'intéresser seulement aux mines qui sont une arme mineure.

D'un autre côté, nous avons remarqué que nombre d'obstacles entravent encore les efforts déployés en vue d'éliminer les armes de destruction massive. Les détenteurs d'armes nucléaires n'ont encore entrepris aucun effort concret pour détruire leur arsenaux. De fait, certains continuent de développer ces armes verticalement, plutôt que de commencer à les détruire. Les Israéliens qui possèdent des centaines de têtes nucléaires avec lesquelles ils menacent le peuple arabe, de l'Atlantique au Golfe arabe, refusent encore de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer leurs installations sous la supervision et le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En soulevant ce problème capital et très grave, nous sommes pleinement convaincus que si la communauté internationale ne prend pas de mesures efficaces pour forcer Israël à accepter et à appliquer les conventions sur le désarmement nucléaire, et si les États dotés d'armes nucléaires n'adoptent pas des mesures concrètes pour prouver le sérieux de leurs intentions, les efforts contre la prolifération des armes nucléaires et pour leur élimination seront parfaitement inutiles et toutes les tentatives de désarmement nucléaire ne seront qu'une grande supercherie, dont les peuples du monde ne seront pas dupes.

Le terrorisme demeure toujours un grave danger pour l'humanité car aucune mesure efficace n'a été prise pour s'intéresser aux racines du problème et ainsi l'éradiquer. Mon pays a été directement victime du terrorisme d'État. Il a sans cesse réitéré sa ferme condamnation des actes terroristes et sa volonté de coopérer avec les efforts internationaux pour en venir à bout. Le désir de mon pays de mettre fin au terrorisme était si fort qu'en 1992, nous avons demandé la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale pour réfléchir aux méthodes permettant d'éradiquer toutes les formes de terrorisme et de violence.

Aujourd'hui, alors que nous réitérons cette demande, il est essentiel de clarifier qu'une approche correcte de la lutte antiterroriste doit commencer par une définition du terrorisme qui soit universelle, objective, démocratique et scientifique. Il est en effet totalement inacceptable que certains considèrent comme du terrorisme la lutte que les peuples mènent pour leur liberté, et le combat de certains groupes contre leurs oppresseurs, alors que dans le même temps ils ferment les yeux sur le vrai terrorisme comme les sanctions injustes, l'occupation, l'invasion, les bases militaires étrangères, la présence de flottes de guerre, les armes de destruction massive, l'usage ou la menace de la force. À moins de traiter ces aspects, il ne fait aucun doute que les efforts internationaux pour éliminer le terrorisme n'auront aucun effet.

Soucieux de voir punis les plus graves crimes contre la sécurité internationale, nous croyons qu'il est devenu nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer les dispositifs internationaux comme le statut de la Cour pénale internationale. Dans sa forme actuelle, ce statut ne permet de juger que les plus faibles. Nous demandons sa modification afin qu'on puisse juger tous les responsables d'agression, les trafiquants de drogues et leurs partenaires commerciaux, les responsables des massacres d'innocents, et ceux qui commettent des actes d'agression contre les forces de l'ONU.

Nous souhaitons l'avènement d'un monde de justice et d'égalité, sans discrimination, oppression ou injustice. Pour cela, il faudra rédiger des lois qui garantissent les droits des mères et de leurs enfants, qui permettent à une personne de posséder son propre domicile et de bénéficier du produit de son activité professionnelle, qui garantissent que ses besoins élémentaires ne seront pas l'objet d'une tractation commer-

ciale, et qui empêchent qu'on puisse usurper les droits d'autrui pour en tirer un profit.

Nous souhaitons en outre que des mesures concrètes soient prises pour l'avènement d'un monde sans agressions, sans manifestations de violence, sans épidémies et sans maladies. Nous espérons que les États uniront leurs efforts pour lutter contre le phénomène des « poisons blancs ». En outre, pour protéger notre planète des dangers qui la menacent, nous devons nous efforcer d'éliminer les animaux nuisibles, de créer des systèmes peu coûteux de dessalement de l'eau et d'empêcher que les eaux des rivières, des pluies et des neiges s'écoulent vers les mers et les océans. D'autre part, tous les facteurs qui entravent la prévention de la désertification et le développement agricole devraient être éliminés. Un de ces facteurs est le problème des mines et autres restes matériels des guerres dont plusieurs pays, y compris le mien, souffrent. Il y a encore sur notre sol des millions de mines qui ont été placées durant la Seconde Guerre mondiale. Nous espérons que les États responsables de la pose de ces mines tiendront compte des décisions internationales qui leur demandent de rendre disponibles des cartes précisant leur emplacement et d'apporter une aide technique pour leur retrait.

Je voudrais aussi soulever un sujet qui préoccupe la communauté internationale depuis sept ans, à savoir le différend entre mon pays et un certain nombre d'États occidentaux sur l'incident de Lockerbie. Je ne tiens pas à revenir sur l'étendue des souffrances que notre peuple a endurées et les grandes pertes humaines et matérielles que nous avons subies du fait des sanctions. Je voudrais plutôt insister sur la façon dont le Conseil de sécurité traite de cette question depuis la suspension des sanctions en avril de l'an dernier. Comme les États Membres le savent, plus de 18 mois se sont écoulés depuis que les deux suspects ont comparu devant le tribunal écossais convoqué aux Pays-Bas. Un délai presque similaire s'est écoulé depuis que le Secrétaire général a soumis son rapport au Conseil de sécurité, au titre des résolutions 883 (1993) et 1192 (1998), dans lequel il confirmait que mon pays avait rempli les conditions énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En dépit de tous ces faits, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter la résolution exigeant la levée des sanctions, en raison de l'intransigeance d'un pays, les États-Unis. Cette intransigeance était telle que l'on a évoqué la menace du recours au veto.

Les États-Unis ont avancé un certain nombre de raisons pour empêcher le Conseil de sécurité de lever les sanctions injustes imposées au peuple libyen. La première de ces raisons était que la Libye continuait de soutenir le terrorisme. C'est là un prétexte sans fondement. Mon pays, lui-même victime du terrorisme en 1986 et avant, a redit sa condamnation du terrorisme international sous tous ses aspects et toutes ses formes, et souligné son appui à tous les efforts internationaux visant à l'éliminer. En outre, le rapport du Secrétaire général donne des preuves irréfutables de l'inexactitude de toutes les affirmations américaines selon lesquelles la Libye appuyait le terrorisme.

La deuxième de ces raisons invoquées par les États-Unis était que la Libye devrait coopérer avec le tribunal écossais convoqué aux Pays-Bas. C'était là une justification sans fondement vu que mon pays s'était engagé, dès le début, à coopérer pleinement avec le tribunal. Cet engagement s'est matérialisé depuis que le tribunal a commencé l'examen de l'affaire. En fait, les États-Unis sont les seuls qui ne coopèrent pas pleinement avec le tribunal en ne présentant pas des informations essentielles qu'il a demandées, violant ainsi les résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à tous les États, et en particulier aux États intéressés, de coopérer avec le tribunal écossais aux Pays-Bas.

Le troisième et le plus étrange de ces prétextes est la requête que la Libye paie des dommages-intérêts aux familles des victimes du vol 103 de la PanAm. La question soulevée est : comment les États-Unis peuvent-ils demander des compensations alors que le tribunal écossais n'a pas encore prononcé son verdict? Ceci ne constitue-t-il pas un mépris absolu du principe légal qui accorde la présomption d'innocence jusqu'à ce que l'accusé soit reconnu coupable? En outre, pourquoi les États-Unis arrivent-ils déjà à des conclusions et à une condamnation alors que l'acquittement ou la condamnation relève du tribunal? Le respect par la Libye de ses obligations a été confirmé par le rapport du Secrétaire général d'il y a 18 mois. Il a également été réaffirmé par les décisions du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes et enfin du Groupe des 77 et de la Chine, qui demandent la levée totale des sanctions injustes, imposées au peuple libyen.

Au vu de ce qui précède, mon pays demande ce qui suit :

Premièrement, la question ne devrait pas être politisée vu qu'il s'agit d'une question juridique qui devrait être laissée à la discrétion du tribunal écossais convoqué aux Pays-Bas, sans ingérence d'aucune partie.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait, dès que possible, adopter une résolution au titre de laquelle les sanctions imposées au peuple libyen soient pleinement et irrévocablement levées. C'est la seule procédure qui réaffirmerait l'attachement du Conseil au paragraphe 16 du dispositif de sa résolution 883 (1993) et au deuxième paragraphe du dispositif de sa résolution 1192 (1998). Elle confirmerait également l'attachement du Conseil aux vœux de la majorité absolue de la communauté internationale, au nom de laquelle le Conseil est supposé agir.

Si le Conseil est encore entravé dans son adoption de la résolution, mon pays n'aura pas d'autre choix que de recourir à cette auguste Assemblée afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour nous rendre justice contre un État qui refuse de lever les sanctions, un État qui était en premier lieu à l'origine de l'imposition de ces sanctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Fischer (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès dans votre tâche. Je voudrais aussi remercier le Ministre des affaires étrangères M. Gurirab de son dévouement lors de sa présidence de la cinquante-quatrième session. Je souhaite, en outre, la bienvenue à Tuvalu, 189^e État Membre de l'Organisation, et le félicite de son admission, et je souscris à la déclaration que mon collègue français, Hubert Védrine, a faite au nom de l'Union européenne.

À la présente session de l'Assemblée générale, la première du nouveau millénaire, nous devons déterminer les tâches futures de l'Organisation et le type de réformes à accomplir en vue de les maîtriser. La Déclaration du millénaire, adoptée le 8 septembre, nous montre la voie à suivre. L'application de cette Déclaration devrait occuper une place importante lors des consultations de cette Assemblée et des futures sessions. Je propose que le Secrétaire général envisage

d'établir des rapports d'examen au début de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Il y a eu une question particulière qui a dominé ce débat, à savoir la mondialisation. Elle changera radicalement l'économie et les finances, la politique et la culture dans le monde entier. La question est de savoir si un nouvel ordre qui garantit la paix, la justice et une répartition égale des bienfaits du progrès pourra être établi ou si une nouvelle division marquera le monde? Est-ce que l'avenir d'un univers mondialisé pourra illustrer sa nature pluraliste dans un ordre multilatéral? Seul l'avenir nous le dira.

Pour les pays en développement en particulier, la mondialisation offre de grandes possibilités. Mais si elle suscite une vive opposition, cela tient aux déséquilibres de ce processus historique. En fait, une décennie après la fin de la guerre froide, notre monde est aujourd'hui exposé au danger d'une nouvelle fracture entre les gagnants et les perdants du processus de mondialisation économique. Dans son remarquable Rapport du millénaire, le Secrétaire général souligne à juste titre les inégalités croissantes dans la répartition des revenus, des ressources et des investissements, ainsi que dans l'accès aux nouvelles technologies.

Face à cette situation, la communauté internationale doit tout faire, au cours de la décennie à venir, pour que la mondialisation profite à tous les peuples. Si les forces du marché ne sont pas équilibrées par un mécanisme politique d'ajustement, l'on peut s'attendre à ce que l'injustice dans le monde s'aggrave. Ceux qui ont été jusque-là exclus des avantages de la mondialisation doivent y participer davantage. Ils doivent avoir leur mot à dire dans les décisions politiques relatives aux processus mondiaux et pouvoir disposer d'une part plus juste dans le développement de l'économie mondiale.

Au XXI^e siècle, si nous voulons faire face aux défis mondiaux, nous aurons, plus que jamais, besoin d'une gouvernance mondiale. L'ONU a un rôle primordial à jouer ici. C'est la seule organisation dans laquelle l'injustice entre les riches et les pauvres puisse être surmontée, une réconciliation entre les peuples et les régions réalisée, la paix mondiale et le développement durable atteints.

La capacité d'action des Nations Unies doit donc être renforcée, et c'est là une question essentielle pour l'ensemble de l'humanité au XXI^e siècle. Outre la réforme cruciale du Conseil de sécurité, cela impliquera

que l'ONU conclue de nouveaux partenariats créatifs avec le secteur industriel et la société civile.

L'Allemagne appuie fermement l'idée du Secrétaire général d'un contrat mondial avec de grandes sociétés. L'initiative allemande en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution sur des partenariats mondiaux traitera de cette question et d'autres concernant le processus de mondialisation.

La pauvreté mondiale est le problème clef dans les relations Nord-Sud. Elle se trouve à la base de nombreux risques et de menaces contre la paix. Le Secrétaire général en a donné des analyses précises et stimulantes dans son rapport.

Les pays industrialisés ont une obligation particulière de venir en aide aux plus pauvres parmi les pauvres. Avec l'initiative sur la dette de Cologne, lancée par l'Allemagne, nous combinons l'allègement de la dette avec une stratégie de lutte contre la pauvreté. Les 20 pays les plus pauvres ne devraient plus être endettés d'ici la fin de l'année.

Les pays les moins développés devraient avoir un accès aux marchés mondiaux assorti d'une exemption des droits de douane et des quotas la plus étendue possible. Nous devons aussi, par des mesures de libéralisation au sein de l'Organisation mondiale du commerce, empêcher que ces pays ne soient marginalisés encore davantage.

Ceci s'applique en particulier à l'économie nouvelle. L'ONU et ses États Membres doivent intensifier leurs efforts pour permettre à ces pays d'utiliser plus facilement les technologies de l'information et de la communication. Cela dépend des initiatives adoptées dans le domaine de l'éducation, ainsi que de la disponibilité des ressources nécessaires.

Cependant, comment les pays pauvres peuvent-ils réussir un rattrapage économique, s'ils sont touchés en même temps, beaucoup plus que le Nord, par des maladies terribles? La lutte contre la propagation désastreuse du virus du sida, particulièrement en Afrique, doit être une priorité pour tous. Il faut se concentrer sur la prévention. En même temps, l'accès aux médicaments doit être amélioré et la recherche sur les vaccins, intensifiée. L'idée prometteuse de la Banque mondiale d'établir un fonds pour l'achat de vaccins mérite l'appui de tous. En particulier dans la lutte contre le sida, de nouveaux partenariats entre gouvernements et sociétés sont essentiels.

Le deuxième point le plus important de cette Assemblée générale est le maintien de la paix. Le Secrétaire général a montré la voie à suivre avec le rapport Brahimi. Les recommandations que ce rapport contient doivent être examinées et mises en oeuvre aussi rapidement que possible. L'Allemagne jouera le rôle qui lui incombe. Les missions de paix ont besoin d'un mandat plus solide, ainsi que de plus de personnel et d'équipement. Les États Membres doivent faire beaucoup plus pour assurer le détachement rapide de troupes, d'officiers de police et d'experts civils bien entraînés. Le développement plus poussé du concept de police est l'une des tâches les plus importantes à cet égard – comme cela est ressorti à l'évidence de notre expérience des derniers mois et des dernières années.

Le Gouvernement allemand offrira une formation de type allemand au personnel civil des missions de maintien de la paix et des capacités civiles au système des forces en attente des Nations Unies. En outre, nous prévoyons un plan de formation d'experts civils pour les missions de maintien de la paix, afin de créer une réserve de personnel qualifié qui puisse être déployée rapidement.

La forme de conflit la plus répandue aujourd'hui est le conflit interne. La grande tâche du maintien de la paix doit donc être de traiter les causes qui sont à la base des conflits. Outre une amélioration des conditions socioéconomiques, nos efforts doivent se concentrer sur la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, a dit à juste titre que les violations des droits de l'homme d'aujourd'hui sont à l'origine des guerres de demain.

De nombreuses tâches concrètes sont inscrites à l'ordre du jour. Les protocoles concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants doivent entrer en vigueur dès que possible. L'égalité des femmes doit être encouragée dans tous les domaines. Je demande à tous les États de ratifier le nouveau Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'abolir, d'ici à 2005, toutes les lois qui représentent une discrimination contre les femmes. La Conférence mondiale contre le racisme, qui aura lieu en 2001, doit aborder tous les aspects de cette question. Par souci de responsabilité envers notre histoire, notre État et notre société doivent

se dresser fermement contre toutes les formes de radicalisme de droite, de racisme et d'antisémitisme, tant notre pays que dans le monde.

Je demande à tous les États de respecter l'intégrité du Statut de la Cour pénale internationale, de signer et de ratifier ce statut, pour que la Cour puisse commencer ses travaux bientôt. Il ne peut y avoir aucune exception au Statut de Rome.

L'un des plus grands dangers qui se posent à l'humanité reste la prolifération des armes de destruction massive. Le risque de surenchère des armes au niveau régional augmente, particulièrement en Asie du Sud. Élaborer un régime de contrôle des armes au plan international reste donc une des tâches clefs des Nations Unies. Cela nécessite une application résolue des résultats de la sixième Conférence sur le Traité de non-prolifération. Sur cette toile de fond, le Président Clinton a pris pour décision de ne pas s'engager maintenant à développer un système de défense de missiles national, ce dont nous nous félicitons. Le Traité sur les systèmes antimissile balistiques doit donc rester une pierre d'angle de la stabilité stratégique et la base d'autres mesures de désarmement nucléaire.

Dans les pays pauvres, le stockage excessif des petites armes doit cesser. Nous devons donc faire tout ce que nous pouvons pour parvenir à des résultats concrets lors de la Conférence des Nations Unies sur les armes de petit calibre, qui aura lieu en 2001. Ceci présuppose l'inclusion de tous les aspects, y compris le transfert légal de la production et du stockage.

La coopération régionale s'est révélée une mesure extrêmement efficace de la prévention des conflits. L'ONU peut apporter une grande contribution dans ce domaine. Permettez-moi de mentionner deux régions où des progrès doivent être accomplis de manière particulièrement urgente. Le triangle de l'Asie centrale, du Caucase et du Moyen-Orient est plein de facteurs de déstabilisation – pétrole, intégrisme religieux, terrorisme, trafic de drogues et course aux armements nucléaires – et menace de devenir la région en crise du siècle prochain. Un nouveau processus régional global, allant dans le sens du modèle d'Helsinki, qui encourage la coopération plutôt que l'affrontement, pourrait jouer un rôle de stabilisation important. L'Allemagne est prête à prendre part à ce processus.

En Afrique, les approches régionales sont devenues de plus en plus importantes. Pour l'essentiel, hélas, il est encore trop tôt pour parler de structures effi-

caces de maintien de la paix. Malheureusement, les efforts menés par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine pour résoudre les conflits au Congo et en Sierra Leone n'ont pas été couronnés de succès jusqu'à présent. Dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, on espère que le cessez-le-feu qui a enfin été conclu sera consolidé et que la mission de paix des Nations Unies recevra le plein appui des parties au conflit.

La troisième question est la protection de notre environnement naturel, qui deviendra sans aucun doute le problème crucial pour notre planète. Au cours du XXe siècle, la population mondiale a quadruplé, alors que la consommation énergétique et la consommation des matières premières ont été multipliées par dix. Nous devons donc mettre fin au gaspillage des ressources naturelles et leur substituer des sources d'énergie renouvelables aussi rapidement que possible. Ceci ne concerne pas uniquement les nations industrialisées. Nous sommes témoins actuellement du fardeau que le prix élevé du pétrole impose aux pays pauvres en particulier. Il doit être de l'intérêt de tous les États d'aborder aussi rapidement que possible une transition du pétrole à l'hydrogène. La question la plus importante maintenant est de surmonter l'impasse dans la négociation pour la protection du climat et de s'assurer que le Protocole de Kyoto pourra être mis en oeuvre d'ici à 2002, 10 ans après le Sommet de Rio.

Une autre question clef pour l'humanité demeure l'avenir de l'ingénierie génétique, qui ne peut être réglée que dans le cadre d'un consensus mondial. L'ingénierie génétique a pour potentiel de révolutionner la médecine et l'agriculture. Mais, en même temps, elle soulève beaucoup plus de questions en matière éthique et en matière de droits de l'homme que toute autre technologie. N'avons-nous pas besoin de règles claires et contraignantes pour traiter de cette nouvelle et puissante technologie? Pourquoi ne pas très sérieusement considérer, au sein de l'ONU, d'établir une convention relevant du droit international, qui encouragerait l'ingénierie génétique et garantirait la liberté de recherche, ainsi que des résultats, tout en définissant en même temps, une base éthique garantissant la protection contre les abus?

La Déclaration du millénaire montre la voie à suivre. Mais à quoi servirait-elle si un nombre de plus en plus important de Membres acceptent que les véritables problèmes du monde soient traités et décidés ailleurs? Si nous ne réussissons pas à adapter l'ONU pour qu'elle puisse relever les défis du XXIe siècle, et si

nous ne réussissons pas à la moderniser entièrement, elle sera marginalisée, ce qui aura des conséquences graves pour la paix et le développement, les droits de l'homme, l'environnement et le progrès social.

Riches ou pauvres, nous serons tous perdants.

Nous devons donc trouver la force d'appliquer résolument la Déclaration du millénaire. Nous avons besoin d'une organisation mondiale forte et nous devons utiliser ses rares ressources plus efficacement. Mais il faut au préalable que l'ONU ait enfin une assise financière solide. Avec ses partenaires de l'Union européenne, l'Allemagne a formulé des propositions pour un barème des quotes-parts plus équitable, plus équilibré, qui doit continuer de reposer sur la capacité de paiement des États Membres.

À l'aube du nouveau millénaire, le Conseil de sécurité ne représente plus les réalités politiques de notre monde. Nous sommes d'accord pour dire avec le Secrétaire général que cet organe directeur central de la communauté internationale doit devenir plus représentatif, légitime et efficace et faire intervenir les pays en développement. La semaine dernière, le Chancelier Schroeder a réaffirmé la volonté de l'Allemagne d'assumer davantage de responsabilités en la matière. Je tiens à cette occasion à remercier mon collègue et ami Robin Cook du langage clair qu'il a utilisé devant l'Assemblée générale il y a quelques minutes.

L'Assemblée générale doit fonctionner de façon davantage structurée, débattre des problèmes mondiaux de façon mieux définie qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent et identifier les voies à suivre. Il est nécessaire de mieux tirer parti de la synergie potentielle entre les organisations du système des Nations Unies, par exemple, en matière d'environnement et de mettre davantage en commun les ressources existantes en fusionnant les organisations.

La réforme de l'ONU doit avoir un rôle décisif dans l'avènement d'un XXI^e siècle plus sûr et plus juste que le XX^e siècle. Je conclurai par ces paroles du Secrétaire général puisées dans son Rapport du millénaire :

« Le plus important, c'est que l'être humain soit au centre de tout ce que nous faisons. ... Ce n'est que lorsque chacun pourra jouir de ses fruits que la mondialisation aura réalisé tout son potentiel. » (A/54/2000, par. 16)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Farouk Al-Shara' (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est avec grand plaisir que je vous adresse mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous voulons croire que les postes que vous avez occupés dans votre pays et le respect international dont vous jouissez vous aideront dans la tâche qui vous a été confiée et vous permettront de mener à bien les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également adresser nos remerciements au Ministre des affaires étrangères de la Namibie pour les efforts qu'il a déployés, avec succès, à la tête des travaux de la précédente session. Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts qu'il a déployés pour défendre les buts et principes de la Charte et du rôle éminent qu'il a joué dans la concrétisation d'un Sommet du millénaire. Le Sommet, qui a eu lieu la semaine dernière, représente en effet un événement hors pair dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

La Déclaration historique du Sommet du millénaire a confirmé sans détour et sans équivoque l'attachement de tous les chefs d'État et de gouvernement du monde aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. À notre sens, l'absence de différence substantielle entre la Charte et la Déclaration est en soi une réussite importante. La Déclaration historique du Sommet peut être considérée, en quelque sorte, comme un nouveau vote de confiance pour la Charte, surtout si l'on considère les changements importants et les remises en cause dangereuses que le monde a connus ces derniers temps. Le premier enseignement que l'on peut tirer du Sommet est que les objectifs et les principes adoptés par les peuples et les nations ne changent pas radicalement avec le temps.

Ce serait une erreur que de sous-estimer l'importance de cet enseignement pour l'histoire de l'ONU. La fin de la guerre froide n'a pas empêché les peuples et les nations du monde de dénoncer et de condamner les crimes d'agression, de nettoyage ethnique, d'occupation étrangère, d'oppression, d'extrémisme, de fanatisme, d'injustice, de corruption, de racisme et d'inégalité de traitement. Elle ne nous a pas fait hésiter non

plus à glorifier plusieurs grands idéaux, comme la liberté, la paix, l'égalité, la solidarité, la tolérance, les droits de l'homme et la justice sociale.

Il est heureux que les pays du tiers monde et les pays pauvres soient dotés de populations nombreuses, d'abondantes ressources et d'un riche patrimoine. Cela représente un filet de sécurité pour ces pays, qui ont également été en mesure de contribuer à maintenir les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies lors de l'élaboration de la Déclaration du millénaire. Cela explique l'absence de référence au nouvel ordre mondial, dans la Déclaration du millénaire comme dans tout autre texte officiel. Malheureusement, cela ressort à l'évidence dans la réalité, où l'hégémonie semble avoir la main haute sur la scène internationale.

Le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies était le principal sujet à l'ordre du jour du Sommet. Ce rôle sera encore plus clair avec la réforme du Conseil de sécurité et son élargissement à d'autres membres, puisque les Membres de l'ONU considèrent le Conseil comme le premier organe de l'Organisation. Ce processus de réforme doit donc comporter un élargissement du Conseil de sécurité, une représentation géographique juste et équitable et l'élimination progressive du recours au droit de veto, qui contrevient au principe de démocratie, surtout lorsqu'il est utilisé précisément pour enrayer le processus démocratique.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont contribué à mettre en place les conditions pour mettre un terme à la dégradation de la sécurité dans de nombreux pays du monde. Ces dernières années, la République arabe syrienne a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix de l'ONU et pour veiller à ce qu'il puisse mener à bien sa mission et son mandat. Mais il faut que les opérations de maintien de la paix se limitent à faire respecter l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de la légitimité internationale. Le Conseil de sécurité doit donc faire appliquer ses résolutions pour que les opérations de maintien de la paix ne deviennent pas de simples opérations d'imposition du statu quo, qui rendraient difficile la réalisation d'une paix véritable.

Jour après jour et année après année, nous avons vu le processus de paix enclenché à Madrid perdre son élan, sa motivation et sa direction. Le Conseil de sécurité qui a l'autorité et la légitimité internationale de

faire appliquer ses propres résolutions ne participe pas au processus de paix au Moyen-Orient. Il est devenu le témoin silencieux du processus de paix au Moyen-Orient, qui se retrouve à présent dans l'impasse.

Il devient évident à tous ceux qui sont engagés dans ce processus de paix, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre région, que l'occupation ininterrompue des territoires arabes par Israël, qui est expliquée tantôt par la nécessité psychologique d'Israël d'assurer sa sécurité tantôt par des superstitions, est le principal obstacle sur la voie de la paix. Ces revendications futiles, qui n'ont nullement leur place dans la réalité, ont fait du processus de paix un processus de négociations sans fin, sans aucune solution en vue. En tout état de cause, les négociations sérieuses et minutieuses menées par la Syrie ont prouvé à la communauté internationale dans son ensemble et aux Arabes en particulier deux points principaux : premièrement, Israël n'a jamais souhaité et n'a jamais recherché avec sérieux une paix juste et globale, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, la Syrie a le droit de récupérer sans concession ni compromis l'ensemble du Golan, jusqu'aux frontières tracées le 4 juin 1967.

Nous voudrions souligner un autre point connu à la fois par nos ennemis et amis, à savoir que la Syrie qui a appuyé sans aucune réserve tous les droits arabes et palestiniens à chaque étape des pourparlers de paix, n'a pas adopté ces positions dans le but d'embarrasser quiconque ou pour négocier en leur nom. C'est par principe que la Syrie s'est engagée et continuera de s'engager à défendre le droit inaliénable du peuple palestinien à retourner sur ses terres et son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son État indépendant sur son sol national. Sur cette base, la Syrie a fait clairement connaître sa position à la réunion du Comité de Jérusalem qui s'est tenue au Maroc à la fin du mois dernier : elle soutient le droit des Arabes et des musulmans au rétablissement de la souveraineté palestinienne totale et absolue sur Al Qods Al Charif.

Les Arabes sont une nation ancienne qui est connue pour sa tolérance religieuse. Mais la tolérance est une chose, et renoncer à ses droits en est une autre. L'intégrité territoriale et la souveraineté sont des choses touchant la dignité nationale et auxquelles on ne peut renoncer.

Lors du Sommet du millénaire, les pays du monde ont exprimé la conviction que nous vivions au-

jourd'hui à l'ère du droit international sous les auspices de la Charte des Nations Unies, de la légitimité internationale et des droits de l'homme et non pas à une ère où la loi de la jungle et les revendications religieuses futiles étaient invoquées pour justifier l'usurpation par la force des terres d'autres peuples. Cela exige de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies qu'elles adoptent une position plus ferme et résolue quand elles défendent la Charte et le droit international ainsi que dans les efforts qu'elles déploient pour convaincre Israël de respecter la légitimité internationale et les conventions internationales, et d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Le peuple libanais frère est parvenu à un jalon historique, grâce à la solidarité du peuple libanais et de l'État libanais, en opposant une résistance héroïque à l'occupation israélienne. La Syrie a toujours fermement été aux côtés du Liban pour assurer l'application totale de la résolution 425 (1978). La Syrie continuera d'être aux côtés du Liban et de l'appuyer dans toutes ses questions nationales, particulièrement celles qui concernent le recouvrement de son territoire et le retour des otages détenus dans les prisons israéliennes. À cet égard, nous prions instamment les pays donateurs de remplir leur engagement d'aider le Liban à reconstruire ce qu'Israël a détruit, notamment les dommages causés lors de son occupation du sud du Liban.

De cette instance internationale, la Syrie voudrait souligner une fois encore l'importance extrême qu'elle attache au maintien de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous demandons à ce que les souffrances du peuple iraquien soient allégées par la levée des sanctions économiques qui affectent seulement son peuple. Nous nous opposons également à toute mesure prise contre l'Iraq en dehors des résolutions de l'ONU afin que celles-ci conservent la crédibilité nécessaire à leur mise en oeuvre.

Nous estimons aussi qu'il est nécessaire de trouver une solution juste et humaine à la question des prisonniers de guerre koweïtiens et autres dans un cadre pratique défini entre les parties koweïtienne et iraquienne afin d'éviter que la question des prisonniers de guerre et des personnes disparues sortent du cadre humain et politique qui permette de parvenir à une solution.

La Syrie demande également au Conseil de sécurité de lever, de manière immédiate et permanente, les

sanctions imposées à l'encontre de la Libye puisque la Libye a assumé toutes ses obligations, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous appuyons pleinement les demandes de la Libye.

Au vu des relations fraternelles qui existent entre la Syrie, les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, nous demandons aux deux pays voisins de poursuivre les négociations pour résoudre le différend concernant les trois îles de manière pacifique et sur la base des principes de bon voisinage et de respect mutuel. La Syrie estime que l'établissement d'un comité trilatéral qui ouvrira la voie aux négociations entre l'Iran et les Émirats arabes unis en créant des conditions favorables est une initiative pratique qui, nous l'espérons, permettra aux deux parties de parvenir à un règlement satisfaisant.

Nous aimerions féliciter les représentants de la Somalie d'avoir constitué un parlement temporaire et élu M. Abdi Kassim Salad Hassan Président de la Somalie démocratique. Ces accomplissements constituent à notre avis les deux piliers principaux du rétablissement des institutions en Somalie. Nous demandons à la communauté internationale de redoubler ses efforts pour fournir sans tarder aux Somaliens une aide suffisante pour leur permettre de mener à bien les tâches de reconstruction et de réhabilitation.

La situation tragique qui règne en Afghanistan est une source de grave préoccupation. Nous sommes convaincus que le problème afghan ne peut être résolu que par l'arrêt des combats, l'ouverture de négociations en vue de parvenir à la réconciliation nationale et un règlement politique permanent acceptable qui apportera sécurité et stabilité au peuple afghan. De nombreux pays arabes et musulmans craignent que les luttes insensées et continuelles en Afghanistan ne nuisent au concept d'État dans ce pays et ne détruisent son héritage et ce qu'il reste de ses traditions historiques.

La Syrie se félicite des discussions tenues au plus haut niveau à Pyongyang en juin 2000. Nous exprimons l'espoir que ce rapprochement entre les deux Corées contribuera à satisfaire les aspirations du peuple coréen en réunifiant la péninsule par des moyens pacifiques.

Un consensus s'est dégagé des déclarations faites lors du Sommet du millénaire et dans la Déclaration du millénaire sur la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour débarrasser l'humanité des conditions humiliantes et inhumaines de pauvreté extrême, dans

laquelle plus d'un milliard de personnes vivent. Le Sommet a mis en lumière la détermination des États Membres de défendre les droits de l'homme fondamentaux et le droit de tous les pays au développement. Nous pensons que cela nécessitera la mise en place d'un nouvel ordre économique international qui sera juste, impartial et démocratique. Cela nécessitera également la création d'un système commercial et financier multilatéral qui sera marqué par la transparence, l'équité et l'absence de discrimination. Nous devons aussi imaginer les mécanismes les meilleurs pour résoudre les problèmes de développement, particulièrement sur le continent africain. Un tel système devrait également accorder un traitement préférentiel aux pays en développement pour faciliter l'investissement et le transfert de technologies et de connaissances et permettre au Sud de participer à part entière et de façon effective et équitable au processus de prise internationale de décisions. Ces demandes semblent difficiles à satisfaire mais elles serviront en fin de compte toutes les parties et tous les États, riches ou pauvres, au Nord comme au Sud.

Nous avons tous espéré avec ferveur qu'une paix juste et globale serait instaurée au Moyen-Orient au début du XXI^e siècle qui marque également le début du nouveau millénaire. Nous demeurons néanmoins optimistes. La paix restera notre choix stratégique et celui de tous les peuples qui aspirent à un lendemain meilleur dans lequel la paix, la sécurité et la prospérité régneront pour tous les êtres humains partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres peuvent le constater, nous avançons rapidement ce matin pour ce qui est de notre programme, et il nous restera un peu de temps. Compte tenu de ce fait, la Bosnie-Herzégovine a accepté d'être le dernier orateur à cette séance.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Brian Cowen.

M. Cowen (Irlande) (*parle en anglais*) : Votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de l'Assemblée du millénaire témoigne de la reconnaissance que l'on porte à votre immense dévouement à la cause de la paix internationale. L'Irlande est particulièrement reconnaissante de votre contribution remarquable à l'Accord du vendredi saint signé à Belfast en 1998. Nous sommes convaincus que les qualités dont

vous avez fait preuve à ce moment-là vous permettront de bien diriger nos travaux durant cette session.

Nous remercions le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, Theo-Ben Gurirab, le Président sage et attentionné de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes également heureux d'accueillir Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation.

Mon collègue, le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Védrine, a déjà fait une déclaration au nom de l'Union européenne. L'Irlande souscrit pleinement à cette déclaration.

La Déclaration adoptée lors de l'historique Sommet du millénaire établit les principes, les objectifs et les cibles qui devraient servir d'inspiration aux travaux de cette session. L'Irlande souscrit pleinement à ces principes et objectifs, et nous sommes déterminés à travailler avec vigueur pour obtenir des résultats concrets. Les détracteurs de l'ONU douteront peut-être de notre capacité d'obtenir ces résultats; nous sommes déterminés à prouver qu'ils ont tort. Ces détracteurs ne tiennent pas compte des réalisations considérables que l'Organisation a accomplies au cours des dernières années. Une réforme importante de tous les aspects de l'Organisation a permis un fonctionnement plus efficace et plus rationalisé. Nous travaillerons avec d'autres pour renforcer l'ONU afin de respecter l'engagement que nous avons pris dans la Déclaration qui consistait à faire de l'Organisation un instrument plus efficace pour poursuivre la lutte pour la paix et le développement, et contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

La cause de la paix transcende tous les autres défis. Que ce soit au Moyen-Orient, dans les Balkans occidentaux, en Afrique ou même dans notre propre île, l'Irlande, les efforts résolus déployés pour édifier une paix sûre et durable doivent être poursuivis sans relâche. Notre propre expérience en Irlande nous a enseigné qu'il n'y a pas de prix plus élevé, de tâche plus difficile et de satisfaction plus grande que lorsque l'on commence à guérir les blessures de l'histoire et les cicatrices de l'intolérance.

Nos propres efforts en matière d'édification de la paix nous ont convaincus que pour être efficaces, ces efforts exigent le soutien et l'encouragement de la communauté internationale. Nous avons également appris que le développement économique allait de pair avec l'édification d'une société remplie d'espoir en son

propre avenir et déterminée à surmonter l'amertume du passé. C'est cette expérience qui nous aide à orienter notre démarche en matière d'édification de la paix dans le monde entier. C'est cette expérience en matière de consolidation de la paix et de développement dont nous ferons bénéficier le Conseil de sécurité si nous y sommes élus par les membres au cours des prochaines semaines.

La sécurité et le développement sont des éléments indivisibles et interdépendants. Toutefois, trop souvent, la communauté internationale reste à l'écart, et est un témoin impuissant qui hésite à intervenir, tandis que les innocents souffrent. Nous devons renforcer la capacité de l'Organisation et son engagement à s'acquitter de ses mandats. Je me félicite donc vivement que l'ONU ait exercé son autorité au Timor oriental l'an dernier et, plus récemment, en Sierra Leone. Il est de notre devoir, en tant que gouvernements, de soutenir cette autorité.

Nous devons traiter des questions qui prolongent les conflits, même lorsque les causes profondes de ceux-ci ne sont plus très claires. Je voudrais donner deux exemples à cet égard. Premièrement, la livraison illicite d'armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit doit cesser. Deuxièmement, il faut mettre fin au trafic de produits de grande valeur, en particulier le commerce des soi-disant «diamants du sang» qui a exacerbé les conflits en Afrique. Si elles sont soigneusement ciblées, des sanctions limitées dans le temps contribueront à contrer cette menace.

Renforcer le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix est une priorité à la présente session. Pour élargir ce rôle, nous demandons instamment une démarche intégrée recoupant la prévention des conflits, le règlement de ceux-ci et la consolidation de la paix après les conflits. Le Conseil de sécurité a le mandat global de maintenir la paix et la sécurité internationales dans toutes les régions du monde, mais il est juste qu'il accorde une attention spéciale en ce moment à la promotion d'une paix durable en Afrique. Nous nous félicitons donc de l'intention que le Conseil de sécurité a manifestée lors du Sommet du millénaire de s'acquitter plus efficacement de cette tâche urgente et nécessaire.

Le maintien de la paix est au coeur de la contribution de l'Irlande à l'ONU. Pendant plus de 40 ans, nous avons participé de façon continue aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Des Irlandais ont servi sous le commandement de l'ONU au Moyen-

Orient, en Afrique, dans les Amériques, en Asie et en Europe. Nous sommes fiers de la contribution que nos Casques bleus ont apportée dans de nombreuses régions du monde. En même temps, nous regrettons profondément que 82 soldats irlandais aient perdu la vie au service de l'ONU. D'autres États Membres ont également subi des pertes, et je voudrais exprimer mon profond regret devant l'attaque brutale perpétrée la semaine dernière contre du personnel de l'ONU au Timor occidental ainsi que devant les affronts survenus récemment en Sierra Leone.

C'est en raison de sa longue, et parfois frustrante, expérience en matière de maintien de la paix que l'Irlande se félicite de la publication du rapport Brahimi. À la lumière de cette expérience, je me concentrerai en particulier sur trois aspects.

Premièrement, l'Organisation des Nations Unies doit avoir les ressources et la capacité de mettre en oeuvre des opérations de soutien à la paix bien planifiées et efficaces. Les États Membres doivent donner au Secrétaire général et à son personnel les moyens de s'acquitter de sa tâche.

Deuxièmement, si l'on veut que l'ONU sauve des vies, il faut qu'elle ait la capacité de se déployer rapidement dans les zones de conflits. Cela exige des prises de décisions rapides.

Troisièmement, les opérations seront efficaces si les Casques bleus sont bien formés. Une démarche plus intégrée doit être adoptée pour perfectionner la formation et améliorer l'équipement du personnel de maintien de la paix de l'ONU. Notre propre École de formation des Nations Unies a fourni une formation de cette nature à plus de 170 officiers provenant de 40 pays, et nous avons l'intention de renforcer ce rôle en coopération avec des pays qui partagent notre vision.

À ces fins, nous entendons contribuer activement aux travaux de l'Assemblée pour donner suite d'urgence aux propositions qui ont été avancées.

Les progrès qui doivent être réalisés dans le domaine du désarmement restent d'une importance fondamentale, tant pour le maintien de la paix que pour le développement. À la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération, des efforts considérables ont été faits par tous les États parties pour assurer que la Conférence débouche sur des conclusions constructives. Cela témoigne du rôle central joué par ce Traité dans la réalisation d'un monde

exempt d'armes nucléaires. Les conclusions de cette Conférence mettent en lumière le postulat fondamental du Traité, à savoir que ces armes ne fournissent aucune assurance de paix et de sécurité. La menace posée par leur existence persistante demeurera jusqu'à ce que nous parvenions à imposer une interdiction effective de portée mondiale.

Les États nucléaires ont procédé à des réductions importantes et salutaires de leurs arsenaux. Mais les stratégies de défense fondées sur les armes nucléaires continuent de prévoir l'emploi éventuel de ces armes, même d'y recourir en premier lieu. Le Traité sur la non-prolifération n'est pas une charte qui permet aux États de garder indéfiniment des armes nucléaires; il constitue une obligation claire de faire du désarmement nucléaire une réalité. Lors de la Conférence d'examen, les parties au Traité sur la non-prolifération ont rapproché leurs points de vue quant à l'interprétation des exigences de ce Traité. À cet égard, l'engagement sans équivoque qu'ont pris les États nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs armes nucléaires revêt une importance fondamentale.

Mais ne nous laissons pas aller à un excès d'optimisme parce que nous sommes parvenus à nous entendre sur un programme d'action. Nous avons à présent la possibilité d'éliminer totalement ces armes. Nos progrès dépendront avant tout des mesures que prendront les cinq États détenteurs de l'arme nucléaire. Les États qui participent à des arrangements de sécurité faisant intervenir des armes nucléaires ont une responsabilité particulière à assumer pour diminuer le rôle de ces armes dans leur politique en matière de sécurité. Tous les États partagent la responsabilité de faire avancer les négociations sur les mesures qui s'imposent pour garantir un monde exempt d'armes nucléaires. Pour sa part, l'Irlande est déterminée à participer activement à la réalisation de cet objectif, aux côtés de ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

J'ai déjà parlé du rôle des armes classiques dans les situations de conflit. Les ravages et les souffrances causées par les armes légères et les mines terrestres sont immenses. Dans le cas des mines terrestres au moins, nous commençons à voir des résultats positifs de l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le résultat concret de cet effort a été la destruction de plus de 22 millions de mines par quelque

50 États; les dépenses affectées aux activités de déminage ont plus que doublé et un nombre incalculable de vies ont été sauvées.

L'an prochain, l'ONU se concentrera sur les armes légères à l'occasion de la première conférence internationale spécialement consacrée à cette question. Nous devons fixer des objectifs ambitieux à la conférence de manière à disposer d'une base à partir de laquelle nous pourrions nous attaquer à la culture de violence alimentée par la dissémination de ces armes.

La paix et le développement sont interdépendants. Sans paix, il ne peut y avoir de développement et, sans développement, il est difficile d'assurer le maintien de la paix. Il ne pourra y avoir de développement humain durable si l'on n'en finit pas avec la menace de la guerre, les atteintes aux droits de l'homme et la famine. L'élimination de la pauvreté et l'accès aux soins de santé de base et à l'éducation sont essentiels pour assurer un développement durable. Cependant, nous constatons aujourd'hui un contraste sans précédent entre la prospérité des pays développés et la pauvreté de ceux qui sont à la traîne. Et pourtant, dans le même temps, nous assistons à un déclin réel des niveaux d'aide au développement accordés par la communauté internationale. Il est clair qu'il faut inverser cette tendance.

Les gouvernements successifs irlandais ont depuis longtemps pour objectif d'aligner leur effort de coopération au développement sur la croissance économique nationale et d'atteindre la norme cible de coopération au développement fixée par l'ONU. La semaine dernière, notre gouvernement a pris une mesure importante dans ce sens lorsque notre Taoiseach, notre Premier Ministre Bertie Ahern, prenant la parole au Sommet du millénaire, a engagé l'Irlande à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par l'ONU d'ici à la fin de 2007 et celui de 0,45 %, d'ici à la fin de 2002; ce qui représente une augmentation importante en volume. En effet, pour réaliser ces objectifs, nous prévoyons d'augmenter par quatre le montant de notre aide au cours des sept prochaines années. Ceci améliorera grandement notre capacité d'avoir un impact réel sur les vies des plus démunis dans le monde entier. La part du budget affectée à l'aide témoigne de notre engagement en faveur des valeurs et des principes énoncés dans la Déclaration du millénaire. Nous n'échouerons pas dans la tâche que nous nous sommes fixée en tant que pays : nous entendons en effet servir d'exemple à tous ceux qui pourraient accroître leur contribution.

Alors que nous entrons dans le nouveau millénaire, nous sommes confrontés à plusieurs questions en matière de développement qui exigent une attention immédiate. Nous devons commencer à examiner la question de l'allègement de la dette de manière plus cohérente. Les pays pauvres lourdement endettés ont besoin d'une base saine pour atteindre des niveaux acceptables de croissance, libérés du poids écrasant de cette dette. Nous devons reconnaître que le fardeau qui pèse sur ces États est insoutenable face aux tâches d'alléger la pauvreté et de combattre le sida.

Il est essentiel de dégager rapidement les résultats de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette si nous voulons qu'elle reste crédible. L'Irlande a non seulement participé à une contribution de l'Union européenne de près d'un milliard de dollars, mais aussi accepté à titre bilatéral une remise de dette pour un montant supérieur à 40 millions de dollars, bien que, par principe, nous ne fournissions jamais de prêts au titre de l'aide au développement. C'est pourquoi notre aide au développement est toujours accordée sous forme de dons et n'est liée à aucune condition.

Une priorité indispensable est de donner aux pays les moins avancés un plus large accès aux marchés. Avec la rapide mise en oeuvre de l'engagement pris par l'Union européenne d'admettre sur ses marchés les produits des pays les moins développés en franchise de droits et hors quotas d'ici à 2005, un pas important sera fait dans cette direction.

L'un des plus grands défis qui se pose au développement est le VIH/sida. Pour endiguer la propagation du sida, il faudra une volonté politique ferme de la part des responsables des pays les plus touchés; la mise à disposition de ressources plus importantes par la communauté internationale; un plus large accès aux médicaments essentiels, à des prix abordables; et l'affectation de davantage de fonds à la recherche en vue de mettre au point des vaccins. La lutte contre le sida fait maintenant partie intégrante de toutes les activités de développement de l'Irlande et un financement est prévu, tant pour la prévention que pour la recherche de vaccins.

Le respect des droits de l'homme occupe une place centrale dans le maintien de la paix et la promotion du développement. C'est un principe qui sous-tend toutes les activités de l'ONU. Le fait de mettre des armes dans les mains d'enfants et de les envoyer à la guerre est une atteinte aux droits les plus élémentaires

et une insulte à l'innocence des enfants. C'est un scandale que nous ne pouvons tolérer plus longtemps. Grâce au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants dans les conflits armés, dont l'Irlande a été l'un des premiers pays signataires, on a commencé d'aborder ce problème. Mais il reste encore beaucoup à faire.

La création de la Cour pénale internationale offre une occasion unique de traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves du droit international. L'Irlande se prépare à ratifier très bientôt ce Statut. Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda montrent à quel point il est nécessaire d'exercer une juridiction internationale pour mettre fin à la culture de l'impunité qui voit bafouer les droits fondamentaux.

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance persistent dans toutes nos sociétés. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciales, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en 2001, nous donnera l'occasion d'élaborer un projet pour lutter contre le racisme et l'intolérance au siècle prochain. Je rends hommage à Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Taoiseach Bertie Ahern, notre Premier Ministre, s'est félicité d'être parmi les premiers à signer la déclaration intitulée : « Tolérance et diversité : une vision pour le XXIe siècle », qui a été présentée au Sommet du millénaire. Je suis certain que cette déclaration constituera un point de départ positif pour la Conférence mondiale.

Je sais que nos amis au sein de la communauté internationale continuent de suivre avec un vif intérêt les progrès réalisés dans le processus de paix en Irlande. Les gouvernements de nombreux États Membres ont en effet joué un rôle important et concret dans les succès que nous avons remportés jusqu'ici. Je suis donc particulièrement heureux de pouvoir dire qu'au cours de l'année écoulée, en dépit de nombreuses difficultés, nous avons fait de réels progrès vers la mise en oeuvre intégrale de l'Accord du Vendredi saint.

Les nouvelles institutions politiques sont en place et fonctionnent bien. En Irlande du Nord, il y a un pouvoir exécutif au sein duquel tous les éléments de la communauté – nationalistes, unionistes et républicains – sont représentés de droit, au sein duquel, aussi, les ministres travaillent ensemble de façon constructive

pour améliorer la qualité de vie de toute la population. Le Conseil des ministres Nord/Sud, qui regroupe des ministres des deux juridictions de l'île et les organes de mise en oeuvre qu'il contrôle, élabore de nouvelles méthodes de travail en commun pour assurer des bénéfices tangibles dans des domaines d'importance et d'intérêt mutuels. Au sein du Conseil anglo-irlandais, nous établissons actuellement de nouvelles relations, y compris avec les administrations transférées du niveau central au niveau régional en Écosse et au Pays de Galles.

Nous tenons fermement à ce que tous les autres aspects de l'Accord soient pleinement mis en oeuvre.

La réforme de la police est essentielle au nouveau régime que nous cherchons à instaurer en Irlande du Nord. Tous les éléments de la communauté veulent un service de police efficace et responsable auquel ils peuvent prêter allégeance et dans lequel les jeunes peuvent s'engager, quelles que soient leurs qualifications. L'Accord a promis un nouveau début dans ce domaine et le Rapport Patten indique comment y parvenir. Il est maintenant fondamental que les propositions législatives dont le Parlement de Westminster est actuellement saisi garantissent ce résultat.

L'Accord contient également des engagements importants dans le domaine des droits de l'homme et nous veillons à ce qu'ils soient tenus. Mon gouvernement a établi une Commission indépendante des droits de l'homme qui dispose d'un mandat et de pouvoirs qui dépassent les normes énoncées dans les Principes de Paris. Nous sommes en train de nommer ses membres et nous espérons bien que la Commission travaillera en collaboration étroite avec son homologue du Nord pour protéger et promouvoir les droits de l'homme dans toute l'île d'Irlande.

Il faut aussi que les progrès se poursuivent en vue de mettre en place des mesures de sécurité et de justice indiquées pour une société dans laquelle la paix deviendra la norme, et que la question des armes soit réglée pour toujours. Nous avons, à cette fin, fait de grands progrès ces derniers mois.

Au cours du processus de paix, nous ne nous sommes jamais bornés à mettre en place de nouvelles institutions et dispositions, bien que leur importance ne fasse pas de doute. Nous nous efforçons de donner un nouveau départ à une société qui a été profondément divisée – un nouveau départ qui permettra de surmonter les divisions du passé. Le Gouvernement irlandais s'est

donné pour tâche de travailler avec ses partenaires dans la paix et le partenariat et dans un esprit de tolérance et de respect mutuels, construisant ensemble un avenir meilleur pour toute la population de l'Irlande. Cela exige patience, persistance et persévérance, et il reste beaucoup à faire.

M. Pradhan (Bhoutan), Vice-Président, assume la présidence.

Beaucoup trop de personnes continuent de voir leurs vies gâchées par le sectarisme et la haine. Certains préfèrent encore encourager les divisions et retarder plutôt qu'avancer la cause de la réconciliation. Des deux côtés, il y a toujours de petits groupes de dissidents toujours prêts à employer la violence pour faire échouer l'Accord et contrecarrer la volonté démocratiquement exprimée du peuple. Ils n'ont rien à offrir et on ne les laissera pas réussir.

En Irlande du Nord, nombreux sont ceux qui n'ont pas toujours pas ressenti tous les avantages du changement ni retrouvé l'espoir et une vie normale. Certains restent sceptiques quant aux avantages de l'Accord. Mais, de concert avec le Gouvernement britannique et les représentants de tous les membres de la communauté, nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les convaincre que l'Accord représente non seulement un arrangement équilibré et honorable, mais la seule façon de progresser.

La communauté internationale a apporté une contribution importante à nos réalisations actuelles. Sans son appui et son encouragement, nous n'aurions pu parcourir tant de chemin. Lorsque nous nous sommes engagés sur la voie de la paix, nous savions qu'il faudrait beaucoup de temps et de travail pour que l'Accord soit pleinement mis en oeuvre. Nous restons fermement engagés vis-à-vis de cette tâche et sommes encouragés par les progrès considérables que nous avons faits et par l'appui que la communauté internationale continue de nous apporter.

Au cours de ma déclaration, j'ai présenté la position de mon Gouvernement sur les problèmes clés auxquels est confrontée l'ONU. C'est cette approche et cet engagement qui guideront nos actes si nous sommes élus au Conseil de sécurité. L'Irlande est candidate après 20 ans d'absence au Conseil de sécurité. Nous le faisons en tant que petit État qui a déjà apporté une contribution importante au travail de cette Organisation. Fidèles aux buts et principes de la Charte, nous avons fait face à l'héritage de luttes et de sous-

développement qui ont marqué notre propre histoire et essayé de le surmonter. Si nous sommes membres du Conseil de sécurité, nous pourrions mettre au service de tous les enseignements tirés de notre propre expérience, ainsi que notre engagement total vis-à-vis de l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Lindh (Suède) (*parle en anglais*) : L'être humain doit toujours être au centre de notre activité. Les étudiants birmanes qui luttent pour la démocratie, les victimes de la violence ethnique au Kosovo, les femmes d'Afghanistan qui sont privées de leur droit à l'éducation et à l'égalité, les enfants qui meurent de maladies guérissables, tous ceux qui essaient simplement de survivre dans une pauvreté extrême – c'est d'eux que nous tenons notre tâche. Satisfaire les besoins des peuples et réaliser leurs aspirations reste le point de départ, le but et la vision de notre Organisation.

Mais l'Organisation des Nations Unies ne peut être rien d'autre que ce que nous, ses Membres, lui permettons d'être. La session de cette année de l'Assemblée générale nous donne l'occasion de revitaliser notre Organisation mondiale si nécessaire mais souvent critiquée. L'excellent rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'ONU au XXI^e siècle offre une base ferme à la création d'une Organisation vraiment moderne – une Organisation dont la légitimité est maintenue, dont la crédibilité et l'efficacité augmentent et qui continue d'avoir une raison d'être au niveau mondial.

La mondialisation ouvre le marché à ceux qui ont les ressources et les instruments pour en bénéficier. Elle met les connaissances et les informations à la disposition de ceux qui ont les moyens et les compétences nécessaires pour se servir des nouvelles technologies. La mondialisation offre des possibilités d'améliorer la vie de tous, mais elle a aussi creusé un fossé croissant entre ceux qui peuvent en profiter et ceux qui restent à la traîne.

Préserver les droits universels et indivisibles ainsi que les valeurs de l'humanité : voilà la responsabilité clef de l'ONU à l'ère de la mondialisation de l'économie, des technologies et des communications.

La communauté mondiale doit faire de son mieux pour intégrer les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. La solidarité et la responsabilité de tous les pays sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement internationaux et pour contribuer à l'amélioration du niveau de vie de tous. La solidarité et la responsabilité sont essentielles pour lutter contre deux des plus grandes menaces actuelles pour le développement et la sécurité humaine : la pauvreté et le VIH/sida. Nous devons mettre en oeuvre toute une série de mesures pour surmonter ces menaces.

Une aide publique au développement soutenue et accrue reste d'une importance vitale. Aujourd'hui, seuls quatre pays, dont la Suède, atteignent l'objectif de l'ONU d'affecter 0,7% du produit national brut à l'aide au développement.

Mais nous devons aussi considérer le financement pour le développement dans une perspective plus large. Les ressources nationales, le commerce, le financement international et l'aide publique au développement doivent tous être pris en compte. La Suède souhaite une approche globale du développement. Nous nous félicitons que l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres travaillent de concert pour préparer les réunions de haut niveau qui auront lieu l'année prochaine sur ces questions.

Le début de nouvelles négociations dans le cadre de l'OMC peut être une contribution importante à la croissance et au développement. Veillons ensemble à ce que ces négociations produisent vraiment un train de mesures en faveur du développement. Les principales nations commerçantes se sont déjà engagées à permettre que les produits des pays les moins avancés aient librement accès à leurs marchés. Le moment est venu de mettre en oeuvre ces engagements.

Il n'y a pas de contradiction entre développement et respect des droits de l'homme. Au contraire, le développement bénéficie du respect des droits de l'homme et de la participation de tous les citoyens, et la discrimination et l'oppression sont des menaces pour le développement. Pour les femmes dans de nombreuses parties du monde, la discrimination signifie qu'elles sont exclues des domaines économique et politique, leur contribution potentielle est perdue. Deux tiers de tous les analphabètes sont des femmes. Pour des millions de femmes, la violence au foyer est une réalité quotidienne. Ceci n'est pas conforme aux va-

leurs fondamentales de notre communauté internationale et c'est un obstacle majeur au développement durable. La base juridique pour mettre fin à la discrimination existe avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le nouvel accord conclu en juin à la session extraordinaire.

En ce qui concerne les enfants, la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine représente une occasion excellente d'élaborer un programme mondial concret. La Convention relative aux droits de l'enfant est la base de ce programme pour réduire fortement la mortalité maternelle, permettre à davantage d'enfants d'accéder à l'enseignement primaire et promouvoir la participation des jeunes à la structure de nos sociétés. Les filles doivent avoir les mêmes droits et possibilités que les garçons. Je salue donc la nouvelle initiative sur l'éducation des fillettes prise par le Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies.

Un problème grandissant dans de nombreux pays et régions est le trafic d'êtres humains, notamment l'assujettissement des femmes et des enfants à l'exploitation sexuelle et au travail forcé. Ces actes criminels exigent une attention immédiate de notre part et une réaction vigoureuse de la part de la communauté internationale. Nous devons rechercher activement une coopération plus étroite entre l'Europe, l'Asie et les autres continents pour mettre au point des mesures énergiques et efficaces pour lutter contre ces violations abjectes des droits de l'homme.

Le respect de la dignité humaine exige que l'on mette un terme au recours à la peine de mort. Cette forme de punition cruelle et irrévocable n'a pas sa place dans une société moderne et civilisée. Il est temps que la communauté internationale reconnaisse pleinement le droit de l'homme le plus fondamental et abolisse la peine de mort.

Le non-respect de la démocratie et des droits de l'homme ouvre la voie aux crises et aux conflits. La souveraineté nationale est fermement liée à la responsabilité du Gouvernement de protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il appartient à la communauté internationale et aux dirigeants politiques que nous sommes d'agir et de réagir lorsque les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont violés. Nous ne pouvons rester passifs quand des personnes

sont brutalisées de l'autre côté des frontières nationales.

Dans de nombreux conflits armés, la terreur délibérée contre les civils est utilisée pour susciter la peur. Des femmes sont victimes de la violence et du viol. Des enfants sont privés de leur dignité et de leur enfance quand on les oblige à devenir soldats. Des hommes sont emprisonnés dans des camps de concentration, forcés de prendre partie, ou tués. Des vies et des familles sont ruinées et les auteurs de ces méfaits sont parfois impunis. La Sierra Leone en est un exemple, le Kosovo en est un autre.

Le renforcement du droit international et du droit humanitaire accroît la protection de l'individu et instaure également la confiance entre les gens, car c'est là une indication que la culture d'impunité ne sera pas tolérée. Un bon exemple en a été la décision du Conseil de sécurité de mettre en place un tribunal spécial chargé de juger les personnes responsables de crimes de guerre pendant le conflit en Sierra Leone.

L'établissement d'une cour pénale internationale nous donnera un monde plus sûr et plus juste. Les personnes soupçonnées de crimes contre l'humanité pourront être jugées – et le seront – conformément au droit international chaque fois que les tribunaux nationaux ne seront pas en mesure de le faire ou ne voudront pas le faire. Il est extrêmement nécessaire d'agir ensemble et rapidement pour que la Cour pénale internationale devienne opérationnelle.

Au cours de l'année écoulée une nouvelle honnêteté s'est fait jour pour tirer les leçons des erreurs du passé et je voudrais féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative des études de nos échecs en Bosnie et au Rwanda. Les enseignements tirés des rapports effroyables sur le massacre de Srebrenica et sur le génocide au Rwanda, ainsi que de la terreur insensée au Timor oriental, doivent être utilisés de façon constructive pour l'avenir.

La souveraineté nationale ne doit pas servir d'excuse pour empêcher les Nations Unies de prendre les mesures nécessaires quand les valeurs humanitaires fondamentales sont en jeu. Notre responsabilité commune est de veiller à ce que les engagements soient pris et que les ressources pour les opérations de paix soient disponibles là où elles sont nécessaires. Mon gouvernement se félicite chaleureusement des recommandations figurant dans le rapport Brahimi, par exemple en ce qui concerne le financement de base de

l'appui apporté par le Siège de l'ONU aux opérations de maintien de la paix. Avec la mise en oeuvre des nombreuses recommandations figurant dans le rapport, la capacité d'action des Nations Unies sera renforcée considérablement.

Si le Conseil de sécurité ne peut pas agir dans une situation d'urgence, à cause d'un veto ou de la menace du veto, sa crédibilité et sa légitimité en souffrent. Il ne faut pas que des mesures qui s'imposent soient entravées ou bloquées par un veto. Le moment est maintenant venu pour les membres permanents de convenir d'un moratoire sur l'emploi du veto.

La crédibilité du Conseil de sécurité est d'un intérêt vital non seulement pour ses membres, mais pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Tous les efforts devraient être faits pour utiliser le Conseil de sécurité comme une instance de négociations et de décisions afin d'éviter non seulement la menace ou l'emploi inutiles du veto, mais des mesures unilatérales par lesquelles on contourne le Conseil. Une Organisation des Nations Unies moderne a besoin d'un Conseil de sécurité qui reflète les réalités des relations internationales actuelles. Le Conseil doit donc être élargi pour une représentation accrue des pays, en particulier du monde en développement. Nous devrions revoir de façon périodique la composition du Conseil de sécurité. Ce qui est en jeu c'est la pertinence du Conseil de sécurité dans un monde tout à fait différent de celui de 1945.

Les faits survenus récemment dans la péninsule coréenne montrent qu'il est possible de mettre un terme à une tension de longue date grâce à une direction éclairée. Mais l'absence de conflit armé ne veut pas dire paix durable. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents en instaurant la démocratie et en sauvegardant les droits de l'homme, en encourageant le développement économique et social et en éliminant les barrières commerciales et les fardeaux de la dette.

Il n'y a pas d'autre possibilité que l'Organisation des Nations Unies pour prévenir et, si nécessaire, gérer les conflits. L'Organisation confère la légitimité à une action mondiale, mais seule, elle ne peut répondre à tous les besoins et demandes dans ce domaine. La coopération entre l'ONU et les entités régionales pourrait être développée plus avant. La Suède estime que la capacité civile et militaire pour la gestion des crises et la prévention des conflits que l'Union européenne est en train de mettre au point pourrait à l'avenir être utili-

sée par l'ONU. Nous continuerons d'oeuvrer pour une coopération étroite entre l'Union européenne et l'ONU dans ces domaines durant la présidence suédoise de l'Union européenne au printemps 2001.

Au cours de l'année dernière, le Conseil de sécurité a mis l'accent sur la prévention des conflits violents et la nécessité de pouvoir prendre de mesures le plus rapidement possible. La Suède appuie cette tendance consistant à identifier et prendre les mesures précoces. Nous sommes prêts à aider le Secrétaire général à développer une stratégie d'ensemble sur la prévention des conflits.

Une prompt action peut être facilitée par une plus grande interaction entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et d'autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, y compris des missions d'enquêtes conjointes. La Suède aimerait que soit mis à la disposition du Secrétaire général un mécanisme permanent chargé de procéder à des enquêtes, en complément des missions du Conseil de sécurité. Un tel dispositif pourrait être utilisé aux premières heures d'une crise, sans perte de temps inutile.

Une autre stratégie pour les Nations Unies consisterait à examiner et développer le lien qui existe entre démocratie et prévention des conflits violents. La démocratie offre des moyens pacifiques pour gérer les contentieux et les divergences. La démocratisation devrait être un processus dont la tenue d'élections n'est qu'une des étapes vers un engagement international sur le long terme. Instaurer la paix et la démocratie prend bien plus de temps que procéder à des élections libres et justes, même si cela en est le début. L'instrument des sanctions doit être affiné pour devenir véritablement efficace. À ce jour, nous avons suffisamment de preuves que les sanctions économiques sont parfois plus nuisibles que bénéfiques. Notre ligne de conduite devrait être de faire pression le plus possible sur les décideurs et de n'épargner aucun effort pour éviter à la population civile de subir les effets négatifs de nos sanctions. Toutes les sanctions futures devraient comporter des mesures pointues et applicables, dirigées contre ceux qui déclenchent et alimentent les conflits. La Suède est prête à contribuer activement au débat pour savoir comment les Nations Unies pourraient faire de la Charte un instrument plus efficace.

Le désarmement et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive demeurent un grand

défi pour les Nations Unies et les États Membres. Les résultats de la Conférence chargée d'examiner le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tenue cette année donnent quelque espoir à cet égard. Pour la première fois depuis des années, un document de consensus a été adopté sur l'ordre du jour en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Pour la première fois, les États disposant de l'arme atomique se prononcent sans réserve en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Pour la première fois, un certain nombre de mesures pratiques ont été définies pour aller vers cet objectif.

On ne parviendra pas à éliminer les armes nucléaires du jour au lendemain. Il ne faut pas non plus que ces mesures ne concernent qu'un avenir lointain et fassent l'objet d'interprétations spécifiques par des États selon leur propre perception des équilibres stratégiques. Il faut conserver la dynamique amorcée par la conférence sur le TNP. Les pays formant la Coalition pour le nouvel ordre du jour travailleront à l'application du TNP. Tous les États doivent immédiatement cesser leur fabrication d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires. La Conférence sur le désarmement devrait commencer à travailler sur cette interdiction. Les efforts de la communauté internationale pour empêcher la fabrication de nouvelles armes nucléaires ne devraient pas être paralysés par la Chine, l'Inde, le Pakistan ou d'autres États. Il est grand temps de faire appliquer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que tous les États respecteront leurs engagements.

Nous sommes préoccupés par le plan des États-Unis pour un système de défense antimissile. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il nous faut toujours prendre en compte les effets mondiaux de nos décisions. Il est difficile de voir comment une menace potentielle de quelques États pourrait être idéalement contrée par un bouclier de missiles, d'une efficacité aléatoire, qui risque de relancer une course aux armements extrêmement coûteuse tant en termes de ressources gaspillées qu'au plan de la sécurité amoindrie. Nous nous félicitons par conséquent que le Gouvernement des États-Unis ait reporté sa décision sur un système national de défense antimissile. Pour bâtir un monde plus sûr, il faut travailler en coopération, et non isolément et dans un esprit de confrontation. Le Traité sur les systèmes antimissile balistiques est crucial pour la sécurité du monde. Il ne faut pas le compromettre.

Une autre raison majeure de préoccupation est la prolifération incontrôlée et déstabilisatrice des armes légères. L'année prochaine, la conférence internationale sur le commerce illicite d'armes légères constituera une occasion importante pour traiter complètement de ce sujet. Ces discussions devraient aboutir à un plan d'action concret aux niveaux national, régional et mondial.

L'ONU est plus forte et plus dynamique qu'il y a trois ans, lorsque le Secrétaire général a lancé son programme de réformes. Mais il y a encore du travail à faire, par exemple dans le domaine des interactions entre les principaux organes des Nations Unies. Nous devrions donner au Secrétaire général toute autorité pour agir et assurer son rôle de direction. Nous soutenons la proposition du Secrétaire général pour restructurer le travail de l'Assemblée générale et faire que celle-ci ait un ordre du jour plus court et mieux cadré. Un autre dossier important, pour l'Assemblée du millénaire, est de trouver un accord sur le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU et au budget des opérations de paix. Il est impératif que tous les Membres versent intégralement leurs contributions en temps et sans conditions. La Suède estime en même temps qu'il faut revoir les contributions. Toutefois, nous devons toujours conserver comme objectif de parvenir à une répartition plus juste de la charge financière entre les Membres. Cette répartition doit tenir compte des réalités d'aujourd'hui et de la capacité de chaque État à payer sa contribution.

L'Organisation des Nations Unies ne doit pas servir de bouc émissaire alors que le vrai problème résulte du manque de volonté et de l'hésitation des États Membres à fournir les moyens nécessaires. Par conséquent, tout appel à l'action doit être suivi de l'engagement de fournir les moyens humains et financiers nécessaires.

Forte de son caractère international et de sa légitimité, l'ONU peut changer les choses pour l'humanité tout comme pour les personnes, individuellement. Il y a des milliards de gens derrière le mot mondialisation, terme si utilisé. Ces personnes attendent qu'on leur donne un espoir. Elles veulent que nous agissions de façon responsable. Elles ont besoin de voir des résultats concrets. Nous les représentons et notre mission ici est de faire des Nations Unies un vrai protecteur de la dignité humaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jadranko Prlić, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

M. Prlić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement le Président pour son élection méritée. Je voudrais aussi exprimer nos félicitations sincères à S. E. M. Theo-Ben Gurirab pour son dévouement, ses efforts inlassables et son engagement durant sa présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session.

Le Sommet du millénaire qui s'est terminé il y a seulement quelques jours, a réaffirmé le sentiment unanime des dirigeants du monde que c'est seulement en s'unissant, guidé par l'esprit et les objectifs des pères fondateurs des Nations Unies, et en respectant les principes du droit international et les normes et standards dans les relations internationales, que nous pouvons relever les défis du XXI^e siècle.

Malgré ses faiblesses, ses imperfections, son manque d'efficacité et parfois ses occasions ratées, dont les conséquences se font en partie sentir dans mon pays, l'ONU est parvenue à maintenir la sécurité mondiale en contenant plusieurs conflits locaux ou régionaux, à préserver la paix et à faciliter le retour à une vie normale. Les Nations Unies ont connu le succès en apportant aide et espoir aux plus infortunés. Là aussi, c'est un aspect des Nations Unies dont mon pays a fait l'expérience. Dans ce contexte, nous saluons le rapport Srebrenica et le rapport Brahimi qui l'a suivi.

Si tout cela a pu se faire dans le contexte des confrontations de la guerre froide, dans un climat de méfiance et dans un siècle au cours duquel l'humanité a non seulement atteint ses objectifs les plus ambitieux, mais également touché le fond de l'abîme, il ne fait pas de doute que l'ONU peut réaliser ses nouvelles tâches. En prenant la parole à l'Assemblée au nom du pays qui, dans la mémoire de l'humanité, est associé au déclenchement de la Première Guerre mondiale – un événement annonçant toute la tragédie du XX^e siècle – je voudrais espérer qu'en cette fin de siècle et après toutes les horreurs de la Seconde Guerre mondiale et les conflits si tragiques qui ont suivi la dissolution de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine en a terminé avec tous les malheurs du fait d'être l'épicentre de soubresauts historiques. Et j'espère que sous les auspices des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine est prête à retrouver

l'anonymat grâce à un relèvement rapide et des progrès durables.

L'Organisation des Nations Unies, à travers ses activités, continuera d'influencer les événements dans le monde. Elle doit suivre les changements rapides et souvent radicaux marquant les relations internationales et s'adapter en conséquence, et trouver la meilleure façon d'assumer ses obligations et son rôle. La réforme de l'ONU est assurément un processus très délicat mais le fait de le reporter et les débats interminables qui ne font que maintenir le statu quo, aggravent le problème. En outre, ces faits soulèvent la question de la capacité de l'Organisation à se moderniser et à se démocratiser en vue de renforcer ses moyens et son efficacité. Un accord a été obtenu sur certaines des questions les plus décisives concernant la réforme du Conseil de sécurité, y compris l'augmentation de sa composante en membres permanents et non permanents, pour inclure les représentants des pays développés et en développement, et assurer une représentation géographique plus équitable des pays. Je pense qu'avec l'adoption de ces réformes initiales minimales du Conseil et grâce à la poursuite du travail sur les autres questions connexes, telles que le veto, une atmosphère favorable sera créée et cela influera positivement sur les relations au sein de toutes les activités de l'ONU.

Dans notre allocution à l'Assemblée générale, il y a une année, notre délégation avait annoncé que nous voudrions devenir plus actifs au sein de la communauté internationale, et d'abord au sein de l'ONU. Nous avons dit que nous étions décidés à passer de la position de pays bénéficiant de l'attention des organisations internationales – une position qui était due à des raisons plus ou moins connues – à celle de contributeur aux efforts internationaux. Le fait que nous soyons en mesure d'envisager la nécessité ou même l'impératif d'assumer un rôle plus actif et plus créatif, et donc davantage de responsabilités, illustre la tendance à la normalisation de la situation dans notre pays ravagé par une guerre, il y a cinq ans. Bien que limité, un groupe intégré de 13 policiers des deux entités, comprenant des représentants des trois peuples constitutifs – qui se battaient encore récemment – a été déployé avec la force de maintien de la paix au Timor oriental. En outre, avec une aide importante et l'appui de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, des efforts destinés à constituer une unité mixte comprenant des militaires des deux entités, sont en cours. Une fois créée, cette unité rejoindrait une mission de maintien

de la paix des Nations Unies. Nous envisageons très sérieusement l'éventuelle présentation de la candidature de la Bosnie-Herzégovine à un siège non permanent au Conseil de sécurité après 2010. Nous confirmons ainsi notre attachement à la stabilisation et à la normalisation de la vie dans notre pays, et surtout notre attachement à un développement socioéconomique. Nous pensons que d'ici à 10 ans, la Bosnie-Herzégovine pourra devenir membre de l'organe le plus important de l'ONU.

Même si nous faisons montre de courage en exprimant notre disponibilité à assumer des responsabilités plus importantes en tant que Membre de l'ONU et d'autres organisations régionales, nous savons bien que nous avons encore besoin d'une présence internationale en Bosnie-Herzégovine et que nous avons toujours besoin de son aide en vue de la normalisation et ce, pour éliminer les séquelles de la guerre et nous préparer au développement autonome et au progrès. La mise en oeuvre de l'Accord de paix Dayton/Paris reste l'élément principal des activités des autorités de Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux. Sa mise en oeuvre fait l'objet de l'attention soutenue de la communauté internationale et de ses représentants en Bosnie-Herzégovine. Aussi imparfait que puisse être l'Accord de paix, ceci ne doit pas justifier un manque d'engagement quant à sa mise en oeuvre. C'est précisément sa mise en oeuvre qui peut nous rapprocher du moment où il serait normal et même inévitable de créer un nouveau cadre et de nouvelles orientations pour le progrès de la Bosnie-Herzégovine, en vue d'un développement accru et d'un niveau de vie plus élevé. Mais cela ne pourra se faire que si les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine deviennent un lieu et un instrument de concrétisation des intérêts et objectifs communs de ses deux entités et de tous ses peuples et nations constitutifs, au lieu d'être un lieu d'obstructions et de confrontations coûteuses au détriment de tous, et en particulier de ceux qui veulent retourner chez eux.

Dans plusieurs zones de la Bosnie-Herzégovine, au cours des 12 derniers mois, des progrès ont été réalisés. Ceci est encourageant et montre que dans beaucoup de domaines de la vie, les choses peuvent progresser plus vite et mieux sur la bonne voie.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays reste prioritaire. Il y a encore des situations où des personnes qui sont retournées ont dû fuir leur maison nouvellement reconstruite lorsqu'elles ont subi des agressions brutales de voisins d'ethnies ou

de religions différentes. Mais dans le même temps, il est encourageant de voir que de plus en plus souvent, ces personnes sont bien accueillies par leurs voisins et reçoivent une aide. Au cours des six premiers mois de cette année, il y a eu trois fois plus de retours de « minorités » par rapport à la même période, l'an passé. Toutefois, on estime que le nombre de retours est plus important car tous les retours n'ont pas tous été enregistrés ou n'ont pas tous été finalisés. L'autre fait positif de ces retours est que parmi les personnes qui reviennent, il y a de plus en plus de jeunes et de familles avec des enfants en âge d'être scolarisés, ce qui n'était pas le cas dans le passé, lorsque seuls des ménages comprenant des personnes âgées retournaient. Ces progrès peuvent également être attribuables à de meilleures conditions de sécurité, à la liberté de circulation et parfois à de meilleures infrastructures ou d'aides obtenues pour la réparation des maisons. Mais surtout, ces progrès résultent d'une meilleure prise de conscience chez les citoyens de la Bosnie-Herzégovine du fait qu'il est illégal et inhumain de priver les personnes de leur droit sacré à la vie et à la sécurité.

Il y a eu également plus de retours étant donné que des criminels de guerre mis en accusation ont été traduits en justice et qu'il y a eu de la part des médias un engagement plus indépendant, plus raisonnable et plus constructif. Mais le rôle de la communauté internationale dans tous ces acquis – notamment celui du Haut Représentant, du Conseil de mise en oeuvre de la paix, de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de la Force de stabilisation, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – est irremplaçable.

Dans ce contexte, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux membres du Conseil de sécurité d'avoir invité à New York, en novembre dernier, les trois membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton/Paris. Cette visite a permis l'adoption de la Déclaration de New York. La mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration a permis d'obtenir des résultats fondamentaux : la mise en place du Service frontalier, la formation du secrétariat de la présidence et des améliorations facilitant le fonctionnement des institutions communes, la restructuration et l'élargissement du Conseil des ministres ainsi que la création de conditions favorisant le retour des réfugiés et des personnes déplacées au plan interne.

Par ailleurs, les premières mesures ont été prises pour organiser la lutte contre la corruption.

La décision prise par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relativement aux peuples constituants des trois nations de Bosnie-Herzégovine aura des répercussions considérables sur l'évolution globale de la situation en Bosnie-Herzégovine. Cette décision devrait permettre de restreindre ce type d'apartheid ethnique et religieux unique en son genre ainsi que la marginalisation des citoyens appartenant aux nations dites minoritaires. Au nombre des acquis favorisant l'évolution du climat général en Bosnie-Herzégovine, il faut mentionner les progrès faits dans le domaine judiciaire, comme la professionnalisation des juges et des procureurs, et la modernisation du système. Grâce à la mise en place d'une force de police pluriethnique comprenant des professionnels rigoureusement intègres, la formation et l'éducation des jeunes policiers dans les écoles de police, et la composition des forces de police en fonction de la distribution démographique de la population locale, on a réduit les possibilités d'abus et éliminé ce qui tendait à favoriser les comportements arbitraires, les actes de harcèlement impunis, et l'oppression des citoyens appartenant aux nations dites minoritaires.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que des efforts importants sont faits actuellement dans tous les domaines pour promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés civiles en Bosnie-Herzégovine.

Pendant les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, nous demanderons aux organes gouvernementaux, aux tribunaux, à la police, aux écoles et aux universités, aux organisations non gouvernementales, aux institutions religieuses et à leurs dirigeants, ainsi qu'à des personnalités éminentes dans différents domaines de mettre au défi ceux qui prônent et pratiquent encore différentes formes de discrimination et d'intolérance et qui bafouent les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la dignité humaine.

En Bosnie-Herzégovine, nous sommes conscients que c'est avant tout aux dirigeants politiques nationaux qu'incombe la responsabilité de refermer les plaies de la guerre et de la stagnation d'après guerre et d'éliminer les obstacles à une stabilisation rapide et au progrès.

Nous savons également que c'est dans l'intégration aux institutions européennes et autres que réside l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a donc été accepté comme cadre propice à la coopération régionale, à l'élimination de la méfiance, au renforcement des conditions de sécurité et au rattrapage des occasions manquées dans le domaine des droits de l'homme, de l'émancipation démocratique et du progrès économique. La Bosnie-Herzégovine adopte avec enthousiasme le Pacte de stabilité qui est l'effort régional le plus important à ce jour, convaincue que, malgré les lenteurs dans la concrétisation d'un certain nombre de projets et surtout dans l'apport des contributions, ses objectifs sont entièrement conformes aux objectifs de politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine. Réaliser ces objectifs nous permettrait de nous intégrer plus rapidement au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne, à l'Organisation mondiale du commerce et à l'Organisation du Traitée de l'Atlantique Nord. Il ne fait aucun doute que la République fédérale de Yougoslavie devrait participer au Pacte de stabilité, bien que nous partagions l'avis de ceux qui subordonnent sa participation à la réalisation des changements démocratiques nécessaires dans le pays. En revanche, nous considérons que les autres pays de la région ne devraient pas être pris en otages par la République fédérale de Yougoslavie dans leur évolution vers l'intégration euro-atlantique. À cet égard, nous tenons à rappeler que dans les premiers stades de la création de l'Union européenne, il n'y avait pas de liste d'attente pour les membres actuels de l'Union et que ceux-ci n'ont pas dû passer d'examen d'entrée simultanément. Au stade actuel, les listes d'attente et les procédures d'admission pourraient s'avérer contre-productifs et encourager les forces qui, dans la région, et dans mon propre pays, cherchent toujours à perpétuer le chaos et l'exclusion.

Au début de l'année, la situation en République voisine de Croatie a connu une amélioration notable avec la victoire de l'opposition aux élections. Un certain nombre de problèmes qui avaient entravé les relations entre les deux pays ont été pratiquement réglés, puisque certaines de ces questions ont été traitées dans le cadre de réunions bilatérales au plus haut niveau dès la fin des élections. L'évolution apportée par les élections a également influé favorablement sur le rapatriement des réfugiés, bien que les résultats les plus visibles dans ce domaine restent encore à venir.

Toutefois, il n'y a toujours pas d'amélioration, malheureusement, dans les relations avec la République fédérale de Yougoslavie et on n'est pas encore très sûr du moment où se produira cette amélioration. Certes, sans évolution démocratique en Serbie, la mise en place de relations diplomatiques intégrales entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie ne serait guère possible. Les changements démocratiques en Yougoslavie influeraient certainement favorablement sur les relations internes entre les deux entités de Bosnie-Herzégovine ainsi que sur les relations générales dans la région. L'évolution démocratique des pays voisins de la Bosnie-Herzégovine a certainement interrompu l'exportation des éléments de déstabilisation et de crise. J'ai déjà parlé de l'exemple positif de la Croatie en la matière.

En Bosnie-Herzégovine, nous devons rassembler tout le courage et l'énergie nécessaires pour affronter la réalité qui est la nôtre et choisir la voie et la direction qui nous permettront de réaliser au plus vite les changements permettant de compenser des décennies de souffrances, de privations et d'occasions manquées. Pour pouvoir faire un choix clair et rationnel, nous aimerions pouvoir compter sur l'appui sans réserve de la communauté internationale et sur l'intégration au plus tôt dans les institutions euro-atlantiques. Il faut dire que cette intégration s'est déjà bien fait attendre et que nous n'avons plus de temps à perdre.

La séance est levée à 13 heures.